

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE



RAPPORT NATIONAL DE PROGRES DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT

Année 2010



Réalisé sous la coordination de
l'Institut National de la Statistique

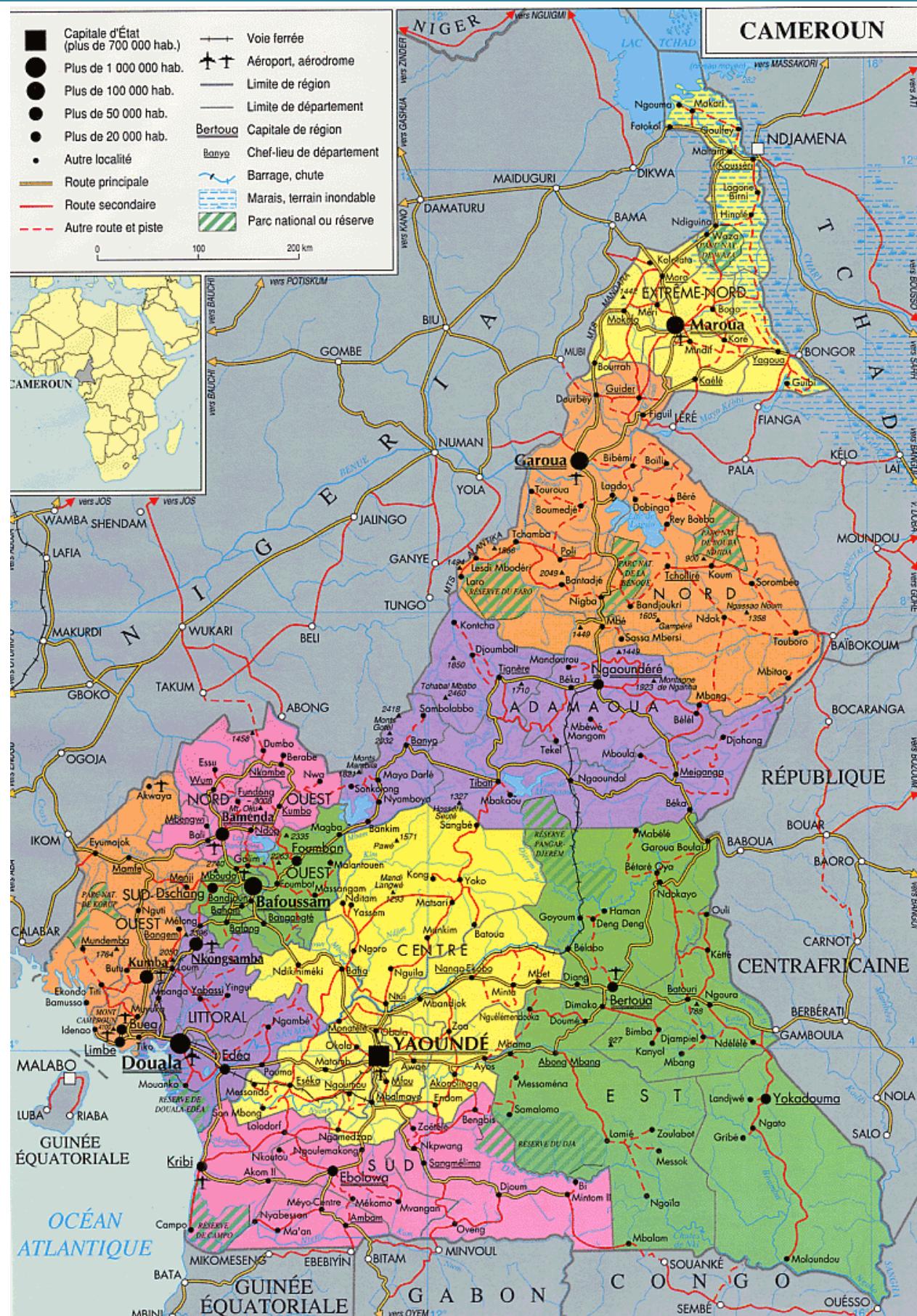


Photo 1: Carte du Cameroun



« ...Nous n'avons pas pour autant renoncé à faire reculer la pauvreté. Si aux plans de l'éducation et de la santé, des avancées indéniables ont été faites, il faut bien reconnaître que la partie la plus vulnérable de notre population, surtout dans les zones rurales, n'a pas vu son sort s'améliorer considérablement. L'accès à l'eau, à l'électricité et aux soins de santé reste pour beaucoup aléatoire... ».

(Extrait du discours du 17 mai 2010)

Sommaire

Note de synthèse	1
1. INTRODUCTION	5
1.1. Cadre de préparation	5
1.2. Méthodologie de collecte	5
1.3. Contrainte et difficultés.....	2
2. CONTEXTE.....	3
2.1. Milieu physique.....	3
2.2. Données administratives	3
2.3. Caractéristiques socio-économiques	4
2.4. Faits marquants des 24 derniers mois	5
3. ANALYSE DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN 2010	7
OBJECTIF 1 : ELIMINER L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM	7
OBJECTIF 2 : ASSURER UNE EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS	14
OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES	17
OBJECTIF 4 : REDUIRE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS.....	21
OBJECTIF 5: AMELIORER LA SANTE MATERNELLE	23
OBJECTIF 6: COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES GRANDES MALADIES	25
OBJECTIF 7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE	29
OBJECTIF 8 : METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT	34
ANNEXES	38
Annexe 1 : Aperçu de la situation au regard du progrès vers la réalisation des OMD	38
Annexe 2 : Récapitulatif des indicateurs	39

SIGLES ET ABREVIATIONS

APEE	Association des Parents d'Elèves et d'Enseignants
BIT	Bureau International du Travail
CAMAIRCo	Cameroon Airline Company
CAMRAIL	Cameroon Railway
CAMTEL	Cameroon Telecommunication
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CNLS	Comité National de Lutte contre le SIDA
ECAM	Enquête Camerounaise auprès des Ménages
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EESI	Enquête sur l'Emploi et le Secteur Informel
FCFA	Franc de la Communauté Française d'Afrique
FNE	Fonds National de l'Emploi
INS	Institut National de la Statistique
KPDC	Kribi Power Development Company
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey (Enquête par grappes à Indicateurs Multiples)
MINADER	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINSANTE	Ministère de la Santé
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDUE	Projet de Développement Urbain et d'assainissement en Eau
PIB	Produit Intérieur Brut
PNLP	Programme National de Lutte contre le Paludisme
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Parité de Pouvoir d'Achat
PPTE	Pays Pauvre Très Endetté
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SMIG	Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti
SSN	Système Statistique National
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
UIT	Union Internationale des Télécommunications
UNFPA	United Nations Found for Populations Activities
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH	Virus d'Immunodéficience Humaine
WC	Water Closed

LISTE DES PHOTOS

Photo 1: Carte du Cameroun.....	i
Photo 2: Quelques produits agricoles camerounais	7
Photo 3: Des élèves camerounais en milieu rural pendant la levée du drapeau national	14
Photo 4: Elèves dans une salle de classe	15

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Taux d'achèvement dans le primaire.....	15
Graphique 2: Taux d'alphabétisations des femmes 15-24 ans par rapport aux hommes.....	18
Graphique 3: Proportion de femmes maires et adjointes aux maires en 2007-2012.....	19
Graphique 4: Proportion d'enfants de 12 à 23 mois vaccinés contre la rougeole	22
Graphique 5: Taux de mortalité maternelle (pour 100000 naissances vivantes)	23
Graphique 6 : Evolution de la proportion d'accouchements assistés par le personnel de santé de qualité selon le milieu d'implantation	24
Graphique 7: Pourcentage de cas de paludisme détectés parmi les patients consultés dans les formations sanitaires	26
Graphique 8 : Incidence de la tuberculose (nouveaux cas TPM+) pour 100 000 personnes	27
Graphique 9 : Prévalence de la tuberculose (pour 100 000 personnes).....	28
Graphique 10: pourcentage de la population utilisant les combustibles solides	30
Graphique 11 : Proportion des ménages propriétaires de leur logement avec titre foncier	32

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	8
Tableau 2 : Indice d'écart à la pauvreté (profondeur)	8
Tableau 3 : Sévérité de la pauvreté (%)	9
Tableau 4 : Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale	9
Tableau 5 : Taux d'emploi (en %) (15-64 ans)	10
Tableau 6 : Proportion (en %) d'actifs occupés (15-64 ans) vivant en dessous du seuil de pauvreté.....	11
Tableau 7 : Proportion (en %) de travailleurs pour son propre compte et de travailleurs familiaux dans la population occupée (15-64 ans), femmes et hommes	11
Tableau 8 : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	13
Tableau 9 : Taux net global de scolarisation au primaire (6-11 ans fréquentant le primaire ou le secondaire).....	14
Tableau 10 : Taux d'alphabétisation de 15 à 24 ans.....	15
Tableau 11 : Indice de parité filles/garçons (6-11 ans) dans l'enseignement primaire	17
Tableau 12 : Indice de parité filles/garçons (12- 18 ans) dans l'enseignement secondaire Erreur ! Signet non défini.	17
Tableau 13 : Pourcentage des femmes 15-64 ans employées dans le secteur non agricole.....	18
Tableau 14 : Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national	19
Tableau 15 : Taux de mortalité infantile (enfants de moins de 5 ans).....	21
Tableau 16 : Proportion d'accouchements assistés par le personnel de santé qualifié.....	24
Tableau 17 : Evolution du taux de séropositivité du VIH/SIDA des femmes enceintes (%)	25
Tableau 18 : Evolution du pourcentage des PVVS éligibles sous ARV (%)	26
Tableau 19 : Evolution du pourcentage des femmes séropositives éligibles sous ARV (%)	26
Tableau 20 : Taux de mortalité due au paludisme des enfants de moins de 5 ans (%)	27
Tableau 21 : Proportion des aires protégées pour préserver la biodiversité	29
Tableau 22 : Proportion de la population ayant accès à une eau potable de boisson.....	31
Tableau 23 : Proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée	31
Tableau 24 : Proportion de la population ayant accès à des lieux d'aisance décent.....	32
Tableau 25 : Proportion de la population habitant des logements à matériaux définitifs	32
Tableau 26 : Evolution du stock de la dette publique et du service de la dette (milliards de FCFA)	35
Tableau 27 : Projection du stock de la dette publique, du service de la dette publique et des recettes d'exportation	36
Tableau 28 : Taux de chômage des jeunes de 15-24 ans	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 29 : Taux de sous-emploi global des jeunes de 15-24 ans.....	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 30 : Paysage médiatique camerounais	37
Tableau 31 : Indicateurs d'accès aux TIC en 2007	37

Note de synthèse

1. CONTEXTE

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), après leur adoption par la communauté internationale en l'an 2000, ont été retenus par le Gouvernement camerounais comme cadre de référence de la politique et de la stratégie de développement économique et social, au plan macroéconomique et sectoriel. Cette politique ainsi que les stratégies définies pour atteindre les objectifs visés ont été déclinées dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) dont la mise en œuvre a permis au Cameroun d'atteindre plusieurs résultats positifs salués par la communauté internationale, au rang desquels l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Pour la période 2010-2020, le Gouvernement s'est doté, en tirant les leçons des actions réalisées au cours des récentes années, d'une autre stratégie beaucoup plus axée sur une croissance forte et durable et la promotion de l'emploi décent. Cette stratégie qui est en cours de mise en œuvre depuis 2010, est consignée dans le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE).

Après la publication de l'édition 2008 du rapport national de progrès des OMD, plusieurs faits marquants à même d'influencer la trajectoire des résultats escomptés sont à relever. Il s'agit notamment: (i) de l'adoption de la vision 2035 et du DSCE, (ii) du démarrage du processus de décentralisation, (iii) de la signature des APE, (iv) de la tenue de la conférence Africa 21 à l'occasion de la célébration des cinquantenaires, (v) la mise en place d'un nouveau régime financier de l'Etat, (vi) de la publication des résultats du 3^{ème} recensement général de la population et de l'habitat réalisé en 2005 (RGPH 2005), et (vii) de la publication des résultats du recensement général des entreprises réalisés en 2009 (RGE 2009).

En rappel, au total huit (08) OMD ont été adoptés par la communauté internationale; ceux-ci sont subdivisés en 20 cibles. Pour évaluer ces cibles, soixante (60) indicateurs ont été retenus. Pour mieux appréhender les différents phénomènes dans le contexte national, certaines cibles sont contextualisées et d'autres indicateurs retenus comme proxy.

De l'examen de ces indicateurs de mesure des progrès, il se dégage, de manière générale, des tendances qui attestent que d'importants progrès ont été réalisés dans les différents secteurs et domaines, dans le but d'améliorer les conditions et le cadre de vie des populations. Toutefois, il importe de reconnaître que le chemin reste encore long pour parvenir à la satisfaction adéquate des besoins de nos populations. Beaucoup d'efforts restent encore à faire.

Le Gouvernement camerounais, avec la participation de tous les partenaires au développement, intensifie les efforts pour l'atteinte des cibles fixée à l'horizon 2015 par la communauté internationale pour les OMD, reporté en 2020 par le Gouvernement dans le cadre du DSCE.

2. EVALUATION DES PROGRES

OMD 1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim

La proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté national est restée stable à 40,2 entre 2001 et 2007. Considérant la croissance démographique, le nombre de personnes vulnérables a augmenté au cours de cette période. Ce pendant, la profondeur de la pauvreté, au cours de cette période a diminué traduisant ainsi une légère augmentation des revenus des pauvres. Cette augmentation pour bien être expliquée par la baisse du taux de chômage au cours de la même période.

Bien que le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans aient considérablement baissé allant du 14,4% à 4,5%, le sous-emploi de ceux-ci reste prononcé. Sur 10 jeunes, 7 jeunes sont sous-employés.

L'insertion des jeunes de 15-24 ans dans les circuits économiques reste une grande préoccupation du Gouvernement. Les récents recrutement dans la fonction publique, bien qu'ayant permis de résoudre le problème du chômage à des milliers des jeunes camerounais, n'ont pas atténué les tensions qui subsistent sur le marché du travail.

Le taux de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans connaît plutôt une augmentation s'éloignant ainsi de la cible à atteindre en 2015. En effet, l'insécurité alimentaire persiste, notamment dans les régions septentrionales où les conditions climatiques sont peu favorables à l'agriculture vivrière, exposant les populations les plus vulnérables à la malnutrition. C'est ainsi que le taux de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans connaît plutôt une augmentation, s'éloignant ainsi de la cible à atteindre en 2015.

Par rapport à la situation actuelle, cet objectif pourrait ne pas être atteint à l'horizon 2015.

OMD 2 : Assurer une éducation primaire pour tous

La proportion d'enfants en âge scolaire dans le primaire et qui sont scolarisés a augmenté de manière sensible. Il en est de même du taux d'achèvement qui est estimé à 82,9% au cours de l'année scolaire 2008/2009. Entre 2001 et 2007, le taux net de scolarisation primaire a connu une légère hausse de 0,3 point. Pour ce qui est de l'alphabétisation des 15 à 24 ans, le taux est resté stable, passant de 82,3% à 83,1% sur la période.

Bien que le rythme de progression montre que l'objectif ne pourra pas pleinement être atteint en 2015, l'on peut s'attendre qu'avec la mise en œuvre de la stratégie sectorielle du secteur éducatif, l'objectif pourra être approché à l'horizon 2015.

OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Progressivement, les politiques visant l'intégration des femmes dans tous les secteurs portent leurs fruits. L'indice de parité fille/garçon dans le primaire et le secondaire et le taux d'alphabétisation des femmes se sont améliorés.

Le pourcentage des femmes actives occupées dans le secteur non agricole reste faible et se situe 27,3 en 2009 bien qu'il ait connu une légère amélioration de 3 points en deux ans. La représentativité de la femme

dans les instances de prise de décision administrative et politique connaît aussi une amélioration en passant du 19 à 25 sur 180. Cette participation reste cependant insuffisante par rapport au potentiel et au poids démographique de la gent féminine. Le leadership des femmes au niveau des entreprises reste faible, car suivant les résultats du recensement général des entreprises de 2009, elles ne sont qu'une sur quatre à être chef d'entreprise.

OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est resté constant sur la période 1991-2004 et avoisine 144 pour 1000 naissances vivantes. Même si les multiples campagnes de vaccination des enfants ont permis d'atteindre 79% de la proportion d'enfants de 12 à 23 mois vaccinés contre la rougeole en 2006, les risques de "rechute" ne sont pas à négliger.

OMD 5 : Améliorer la santé maternelle

La situation de la santé maternelle s'est empirée entre 2004 et 2008. Le taux de mortalité maternelle est passé de 669 à 1000 décès pour 100 000 naissances vivantes. Au-delà de l'émergence de nombreuses maladies et de l'état de pauvreté des populations, l'insuffisance du personnel de santé qualifié reste assez préoccupante. En effet, la proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié a régressé passant de 61,8% en 2004 à 58,9% en 2006.

OMD 6 : Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres grandes maladies

Le taux de prévalence du VIH/SIDA est resté quasiment stable entre 2004 et 2008 en bougeant de 5,5% à 5,1%. Le paludisme continue d'être la principale cause de morbidité et de mortalité, surtout chez les enfants de moins de 5 ans. Au cours des deux dernières années, il a été noté qu'un enfant sur deux décédés l'a été de suite de paludisme. Concernant la tuberculose, sa prévalence stagne autour de 130 cas pour 100.000 personnes.

Les efforts consentis par les pouvoirs publics et les partenaires à travers des programmes spécifiques qui ont permis d'améliorer l'accès des populations vulnérables aux soins de santé, se poursuivent dans le cadre du programme multisectoriel de santé pour espérer se rapprocher de l'objectif en 2015.

OMD 7 Assurer un environnement durable

Le Gouvernement camerounais a œuvré pour augmenter de plus de six (6) millions d'hectares (soit 13% de la superficie nationale) à près de neuf (9) millions d'hectares (soit 18,8% de la superficie nationale) la proportion des aires protégées en vue de la préservation de la biodiversité et promouvoir un environnement sain et durable.

La proportion de la population utilisant les combustibles solides est restée relativement stable, mais importante faute des solutions alternatives en rapport avec leur pouvoir d'achat.

L'accès à l'eau potable, bien que constituant encore une préoccupation majeur connaît une amélioration passant de 40,6% en 2001 à 43,9% en 2007. Cette amélioration sera davantage renforcée avec les différents projets d'adduction d'eau potable réalisés depuis lors. Les conditions d'hygiène et d'assainissement demeurent préoccupantes car l'accès à une toilette descendante, reste le fait du tiers de la population. La baisse

est très remarquable ces dernières années. La survenance du choléra dans le nord du pays appelle l'attention des autorités sanitaires de veiller en permanence à l'efficacité du dispositif national de veille épidémiologique.

Le recensement général des entreprises de 2009 a révélé que seulement 15% en moyenne d'entreprises ont aménagé un dispositif de protection de l'environnement. C'est surtout dans le secteur agricole et dans l'industrie extractive que ces dispositifs sont plus fréquents.

La volonté affichée par les pouvoirs publics dans le domaine de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques devra permettre de réduire le gap par rapport aux cibles.

OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

La signature de plusieurs conventions et la compétitivité de l'économie nationale améliorent progressivement l'environnement commercial.

Dans le souci de faciliter une meilleure insertion du Cameroun dans l'économie globale le Gouvernement s'est engagé, à travers plusieurs programmes de gouvernance, de lutte contre la corruption et d'assainissement des mœurs, à améliorer le climat des affaires de manière à faciliter une meilleure insertion des entreprises nationales dans les marchés mondiaux. La mise en œuvre des accords de partenariat économique devra aider à l'atteinte de cet objectif.

Depuis l'atteinte du point d'achèvement en 2006, le poids de la dette est en constante baisse, ce qui laisse des marges au pays pour investir dans le développement économique et social.

L'utilisation des TIC semble se généraliser, tant au niveau des ménages que des entreprises, même si le taux de pénétration se situe encore à moins de 50%.

CONCLUSION

En définitive, sur les huit (08) OMD, le Cameroun marque des avancées sur :

- 1) L'Education et l'alphabétisation ;
- 2) L'égalité des sexes en matière d'éducation ;
- 3) La prise de conscience et la volonté politique en matière d'environnement ;
- 4) La maîtrise de la dette, comme leçon tirée de la mise en œuvre des différents programmes économiques et ;
- 5) La forte progression en matière d'utilisation des TIC.

Des efforts importants restent à faire pour relever tous ces défis. La volonté du Gouvernement de poursuivre et d'atteindre ces OMD se traduit dans la mise en œuvre rigoureuse, cohérente et ambitieuse des actions déclinées dans le DSCE./-

1. INTRODUCTION

1.1. Cadre de préparation

Après les rapports 2003 et 2008 portant sur l'évaluation des progrès vers la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD), le Cameroun présente la troisième édition qui passe en revue les performances réalisées par le Gouvernement et ses partenaires au développement dans les principaux secteurs concernés.

Les acquis des précédents rapports ont été consolidés notamment le renforcement de la qualité des informations diffusées, le format général des tableaux, des graphiques et des photos, et enfin l'élaboration de 10 rapports régionaux dont les premières versions avaient été fortement appréciées par la communauté nationale et internationale. Par ailleurs, la liste réajustée des indicateurs a été contextualisée et alignée sur celle qui est retenue par l'Organisation des Nations Unies.

Dans le cadre de l'élaboration du présent rapport, les travaux se sont déroulés en quatre phases de travail dont trois sous forme d'ateliers. Chacune des phases a bénéficié de la participation des représentants des administrations sectorielles. En l'occurrence celles du secteur rural, du secteur santé, du secteur éducation, du secteur des TIC,

1.2. Méthodologie de collecte

La mise à jour des indicateurs relatifs à l'analyse des progrès des OMD, s'est faite principalement à travers une collecte de terrain et une recherche documentaire. La fiche de collecte conçue à cet effet a été le document principal de travail.

Il s'est agi dans les régions de collecter auprès des administrations sectorielles, les informations non disponibles au niveau central de l'année la plus récente. Il a été procédé à une recherche documentaire dans les rapports et bases de données d'enquêtes disponibles ou en cours à l'INS et ailleurs. Les rapports et bases ayant fait l'objet d'une recherche sont : (i) les rapports ECAM (2 et 3) ; (ii) les rapports EDS (2 et 3) ; (iii) les bases de données du RGE (2009) ; de la MICS (2 et 3) et de l'EESI (2005). De même la publication récente des résultats du 3^{ème} recensement général de la population et de l'habitat en 2005 (RGPH 2005) et du recensement

du secteur économique, du secteur de la gouvernance et du secteur énergétique.

La première phase s'est déroulée du 22 au 25 juin 2010 et a permis d'atteindre trois objectifs importants dont : i) la validation de la méthodologie de l'étude, ii) la validation des outils de collecte et iii) la formation du personnel impliqué dans la collecte.

A l'issue de la phase 1, les opérations de collecte des données sur l'ensemble du territoire national se sont déroulées du 19 au 29 juillet 2010. L'atelier qui a suivi a permis d'exploiter les données collectées ainsi que des bases de données des enquêtes réalisées par l'Institut National de la Statistique. En outre, il a favorisé la production de la première version du rapport.

La dernière phase de travail, qui a abouti à la finalisation du présent rapport national, s'est tenue à Mbalmayo du 08 au 10 septembre 2010.

général des entreprises en 2009 (RGE 2009) a permis d'actualiser les informations sur la population et celles sur les entreprises.

Les annuaires statistiques élaborés par l'INS et certains ministères tels que le MINEDUB, le MINESEC, le MINADER ont aussi été exploités. Par ailleurs, d'autres données ont été collectées directement auprès de certaines structures disposant de l'information souhaitée à partir de la fiche de collecte conçue à cet effet.

La technique de collecte des données a consisté, pour chaque indicateur choisi, à considérer comme année de référence l'année la plus récente mentionnée dans le précédent rapport (Année 2008). Les informations collectées ont été complétées par les données des années suivantes selon leur disponibilité. Cela a permis d'avoir une idée sur la dynamique de développement du pays au regard des indicateurs et cibles des OMD.

1.3. *Contrainte et difficultés*

Les principales difficultés ont été relatives à la collecte et ont porté notamment sur :

- **Une sensibilisation insuffisante**

A l'arrivée des enquêteurs, plusieurs responsables n'étaient pas informés des objectifs de l'enquête et du travail qui devrait être réalisé. A ce niveau, il a fallu s'armer de patience pour que les responsables concernés puissent réunir toutes les informations nécessaires devant permettre de renseigner la fiche de collecte.

- **L'absence de certains répondants**

Cette difficulté n'est pas la moindre et ne pouvait être intégrée dans la première. En effet, plusieurs équipes ont été confrontées à l'absence de

certains responsables en charge des questions statistiques. Ce fut notamment le cas des responsables du secteur de l'éducation qui, à cause des congés scolaires, étaient absents de leur poste de travail. Cette situation a entraîné la perte d'un certain détail d'information devant permettre de mieux analyser les résultats présentés.

- **La réticence de certains responsables**

Plusieurs responsables des administrations sectorielles, particulièrement dans les régions, n'ont pas encore intégré la nécessité des enquêtes statistiques, d'où une certaine méfiance exprimée à l'endroit des équipes de collecte.

2. CONTEXTE

2.1. *Milieu physique*

Le Cameroun s'étend entre le deuxième et le treizième degré de latitude Nord d'une part, et entre le huitième et le seizième degré de longitude Est d'autre part. Le pays esquisse un triangle rectangle dont l'hypoténuse s'étire du Lac Tchad au Golfe de Guinée sur 1500 km et la base de l'Océan Atlantique à la frontière avec la République Centrafricaine sur 800 km. D'une superficie totale de 475650 km², dont 466050 km² de superficie continentale et 9600 km² de superficie maritime, le Cameroun est limité au Nord par le Lac Tchad, au Nord-Est par la République du Tchad, à l'Est par la République Centrafricaine, au Sud par la République du Congo, la République Gabonaise et la République de Guinée Équatoriale, à l'Ouest par la République Fédérale du Nigeria.

Le relief est dans l'ensemble contrasté: des régions de hautes terres inégalement réparties sur l'ensemble du pays et ceinturées de plaines étroites. Dans l'Extrême-Nord, les monts Mandara culminent en moyenne à 1000 mètres d'altitude. Le plateau de l'Adamaoua situé presque au centre du pays atteint 1 100 mètres. Les hautes terres de l'ouest sont formées de plateaux dont l'altitude moyenne varie entre 1200 et 1800 mètres, et d'une chaîne montagneuse prenant naissance sur la côte Atlantique. Les principaux sommets sont surtout des massifs volcaniques comme le Mont Cameroun, 4070 mètres, volcan encore en activité ; le Mont Manengouba, 2396 mètres, les Monts Bamboutos, 2 740 mètres et le Mont Oku, 3 008 mètres. Les hautes terres dominent le plateau Sud Cameroun dont l'altitude moyenne varie entre 650 et 900 mètres.

Des plaines côtières s'étalent entre l'Océan Atlantique et le plateau Sud Cameroun. Leur largeur ne dépasse guère 150 km. Les plaines du nord comprennent :

- La plaine du Logone ;
- La plaine du Diamaré autour de Maroua ;
- La cuvette de la Bénoué.

Le plateau de l'Adamaoua constitue un véritable "château d'eau" pour le pays car les principaux fleuves y prennent leur source. Ces fleuves se jettent dans quatre bassins qui sont :

- Le bassin de l'Atlantique qui reçoit: la Sanaga (le plus long fleuve du pays avec 920 km), le Nyong, le Ntem, le Mouno et le Wouri ;
- Le bassin du Niger dans lequel se jette la Bénoué, à sec ou grossie selon les saisons par ses affluents ;
- Le bassin du Lac Tchad où se perd le Logone ;
- Enfin le bassin du Congo qui reçoit la Sangha, formée par ses affluents camerounais: la Kadeï et la Ngoko.

Le Cameroun se divise en trois grandes zones climatiques :

- La zone équatoriale qui s'étend du deuxième au sixième degré de latitude Nord, elle se caractérise par des précipitations abondantes atteignant une moyenne annuelle de 2000 mm de pluies. La température moyenne se situe autour de 25° Celsius ;
- La zone soudanienne quant à elle s'étend du septième au dixième degré de latitude Nord. La saison sèche dure ici cinq à six mois. On y observe une température moyenne de 22° Celsius, et 1000 mm de pluies durant l'année ; et ;
- La zone soudano-sahélienne qui s'étend au-delà du dixième degré de latitude Nord. Elle se caractérise par une saison sèche de sept mois et des précipitations peu abondantes ;
- La végétation est aussi variée que le climat et le relief. Elle passe de la forêt équatoriale au Sud, à la savane puis à la steppe au Nord.

2.2. *Données administratives*

Le cadre administratif est marqué par une évolution progressive de la pratique de la décentralisation. En tant que construction politique, administrative, économique et sociale, elle se présente comme un facteur de consolidation de la démocratie, de refondation de l'Etat et d'impulsion du développement local. A

terme, elle doit remodeler les relations entre l'Etat et les citoyens, faire avancer le processus démocratique et promouvoir la participation des populations à la gestion des affaires publiques.

Le Cameroun est organisé en 10 régions (Adamaoua, Centre, Est, Extrême-nord, Littoral,

Nord, Nord-ouest, Ouest, Sud, Sud-ouest) chacune placée sous l'autorité d'un Gouverneur et d'un Conseil régional. Les régions sont divisées en départements (58 au total) qui sont à leur tour composés d'arrondissements (323 au total).

Les chefs lieux des différentes régions sont tels : Ngaoundéré (Adamaoua), Yaoundé (Centre), Bertoua (Est), Maroua (Extrême-nord), Douala (Littoral), Garoua (Nord), Bamenda (Nord-ouest),

Bafoussam (Ouest), Ebolowa (Sud), Buéa (Sud-ouest).

A la suite des décrets N° 2008/015 à 026 de janvier 2008 portant création de plusieurs communautés urbaines, la carte signalétique de l'institution communale du Cameroun présente 374 municipalités réparties en 14 communautés urbaines et 360 communes.

2.3. Caractéristiques socio-économiques

A partir des résultats du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat, en janvier 2010, la population Camerounaise est estimée à 19 406 100 habitants, et composée toujours d'un peu plus de femmes (50,50%) que d'hommes (49,4%). La densité de la population (40,7 habitants/Km² en moyenne) varie selon les régions. Malgré une démographie urbaine en croissance, la majeure partie (51,20%) de la population vie encore en zone rurale. Le pays dispose de plusieurs ressources naturelles telles que : le pétrole, la bauxite, le fer, le bois, la houille blanche, le cobalt, le nickel, le manganèse, le diamant, les gaz naturels

La principale activité du pays, l'agriculture occupe plus de la moitié de la population active et représente 45% du PIB en 2009. L'élevage est important dans le massif de l'Adamaoua et dans les savanes du Nord. Le secteur industriel occupe environ 8,9% de la population active et contribue à 27,6% du PIB.

Le Cameroun est, depuis l'atteinte du point d'achèvement en 2006, sur une pente ascendante de croissance économique. Après l'évaluation de la situation économique par le Fond Monétaire International en aout 2008 dans le cadre de la cinquième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, le Cameroun a atteint une croissance positive de 2,88% en 2008 et 1,9% en 2009. Le taux d'inflation quant à lui, s'est situé autour de 3% en 2009. Suite à la crise financière internationale, les produits exportés comme le bois, le coton, le caoutchouc, ont enregistré des baisses substantielles. Mais pour sortir de cette situation, le gouvernement a mis l'accent sur le développement des infrastructures et des filières de croissance (bois, coton textile, tourisme, et agriculture) par la mise en œuvre du Document de

Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Elaboré suivant une approche participative, le DSCE vient remplacer le DSRP qui a été adopté en 2003. Le DSCE se distingue du DSRP par son intégration dans une perspective globale de développement. Il constitue la première phase de mise en œuvre d'une vision qui s'étale sur 25 ans. Son principal défi est la croissance et l'emploi. Le DSCE a ainsi pour objectifs : un taux de croissance annuelle du PIB de 5,5% en moyenne entre 2010 et 2020, une baisse du niveau de sous emploi à 50% en 2020 au lieu de 84,3% en 2007, une réduction du taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020. Ce document réaffirme donc la volonté du gouvernement dans la poursuite de la réalisation des OMD dans leur ensemble.

Afin de consolider les signes de croissance qu'il enregistre depuis 2006, le Cameroun n'échappe pas aux exigences d'amélioration de la compétitivité de l'économie et du secteur privé national, de mobilisation des ressources internes et d'attrait des investissements étrangers. L'amélioration du climat des affaires relève donc de l'urgence.

Dans le cadre des infrastructures, le pays possède environ 10% de routes bitumées et au total 50 000 Km. Le réseau ferroviaire totalise 1016 Km de voies ferrées. Le Cameroun compte plusieurs ports dont les plus importants sont ceux de Douala et de Limbé. Il possède aussi un port fluvial saisonnier à Garoua (sur le fleuve de la Benoué). Le projet de construction d'un port en eau profonde à Kribi est en cours d'exécution. On compte également 3 aéroports internationaux (Douala, Yaoundé-Nsimalen et Garoua), dont les principaux sont Douala et Yaoundé-Nsimalen.

Les objectifs indiquent les besoins humains que toute personne dans le pays devrait voir satisfaits et les droits fondamentaux dont chacun devrait pouvoir jouir. Un échec dans la réalisation de ces objectifs multiplierait donc plusieurs dangers dans

le pays, dangers qui vont de l'instabilité aux épidémies ou à la dégradation de l'environnement. Par contre, la réalisation de ces objectifs nous garantirait un environnement socio-économique stable.

2.4. *Faits marquants des 24 derniers mois*

i) La vision 2035 et le DSCE 2010-2020

Le Cameroun s'est doté, suivant une démarche participative, d'un document de vision de développement à l'horizon 2035. Cette dernière entrevoit le Cameroun comme un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035. Cette vision intègre quatre objectifs généraux à savoir : (i) réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable ; (ii) devenir un pays à revenu intermédiaire ; (iii) atteindre le stade de nouveau pays industrialisé et ; (iv) renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique.

A la lumière de celle-ci et à l'effet de réviser la stratégie de croissance économique et de réduction de la pauvreté, le Gouvernement a élaboré Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE).

Le DSCE qui va couvrir les dix premières années de la vision à long terme est centré sur l'accélération de la croissance, la création d'emplois formels et la réduction de la pauvreté. Il vise en conséquence à : a) porter la croissance à 5,5% en moyenne annuelle dans la période 2010-2020; b) ramener le sous emploi de 75,8% à moins de 50% en 2020 avec la création d'emplois formels; et c) ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020.

Pour atteindre les objectifs sus-évoqués, le Gouvernement compte mettre en œuvre, de manière cohérente et intégrée : i) une stratégie de croissance, ii) une stratégie d'emplois, et iii) une stratégie d'amélioration de la gouvernance et de la gestion stratégique de l'Etat. Certains éléments fondamentaux et transversaux peuvent être considérés comme clés et essentiels pour la mise en route de la stratégie: a) relever progressivement de 20 à 30% (à l'horizon 2020 la part de l'investissement public dans les dépenses totales de l'Etat; b) affecter des ressources massives aux grands projets afin de trancher avec

le saupoudrage généralisé de l'investissement public; c) procéder à des allégements importants sur les procédures de passation des marchés; et d) élargir les options de politique économique en activant notamment toutes les possibilités d'usage de la politique monétaire.

ii) le processus de décentralisation en marche

En matière de gouvernance, on a observé ces derniers mois, un démarrage effectif du transfert des compétences de l'administration centrale vers les régions et les communes dans le cadre de la décentralisation. En effet, ce processus met en scène de nouveaux acteurs, dans la gestion des affaires publiques et du développement local. Dans ce sens, divers domaines de compétences leur sont dévolus, au plan économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif.

iii) les APE et l'AGOA

Le Cameroun a signé en janvier 2009, un accord intérimaire de partenariat économique (APE) avec l'Union Européenne. Cet accord devrait progressivement instaurer une zone de libre échange entre les pays ACP et les pays membres de l'Union Européenne. Quant au marché nord américain, le Cameroun entend désormais tout mettre en œuvre pour tirer avantage des dispositions de l'AGOA qui offrent des opportunités économiques.

iv) la célébration des cinquantenaires

L'organisation, pendant les festivités marquant le cinquantenaire de l'indépendance du Cameroun, du grand sommet « Africa 21 » peut être considéré comme point de départ l'éclosion d'une nouvelle Afrique audacieuse et débarrassée de ses pesanteurs et de sa torpeur. Cette conférence participe de la volonté des autorités camerounaises à donner à l'Afrique en générale et au Cameroun en particulier, une place de choix, pour devenir un acteur stratégique susceptible de peser sur la nouvelle scène internationale.

v) Recrutements à la fonction publique

Le recrutement des enseignants entamé en 2008 s'est poursuivi, visant ainsi à réduire le déficit d'enseignants. Pour cela, 30100 enseignants ont été recrutés depuis 2007. Suivant la stratégie de création d'emploi, le Gouvernement continue les recrutements dans la fonction publique, notamment dans les corps de métier en carence d'effectifs (Eaux et Forêts, Mines, Recherche, Enseignement supérieur, justice, force de défense, etc.)

vi) Le nouveau régime financier de l'Etat

Suite à la loi N° 2007/006 du 26 décembre 2007, portant régime financier de l'Etat, le pays a adopté un nouveau régime financier. Cette réforme majeure a pour ambition de moderniser la gestion des finances publiques pour une plus grande efficacité. Elle vise en particulier la gestion axée sur les résultats.

vii) une meilleure connaissance du paysage socio-économique

La publication des résultats du troisième recensement général de la population (RGPH 2005) a permis de situer la population camerounaise à 20 millions d'habitants environ, en 2010. De même le recensement général des entreprises et des établissements de 2009 a permis d'avoir une plus grande visibilité de la situation des entreprises et des établissements du secteur moderne. La disponibilité de ces résultats permet de mieux élaborer les cibles des politiques à mettre en œuvre.

3. ANALYSE DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT EN 2010

OBJECTIF 1 : ELIMINER L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM



Photo 2: Quelques produits agricoles camerounais

Dans tout ce qui suit, la pauvreté est appréhendée par l'approche monétaire.

Au Cameroun la faim affecte plusieurs catégories de personnes, notamment les jeunes et les enfants dont la croissance nécessite une alimentation équilibrée. Dès lors, la réduction de la pauvreté et la faim reste au centre des préoccupations du Gouvernement.

Dans ce cadre, un document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) couvrant la période 2010-2020 a été adopté au terme de la période de

mise en œuvre du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP).

Le DSCE prévoit que le Cameroun pourra atteindre la cible en 2020 plutôt qu'en 2015 en ramenant l'incidence de la pauvreté au taux de 28,7%. Pour y parvenir, le Gouvernement compte mettre en œuvre une triple stratégie qui se décline en 3 axes : (i) une stratégie de croissance, (ii) une stratégie d'emplois, (iii) une stratégie d'amélioration de la gouvernance et de la gestion stratégique de l'Etat.

Cible 1A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur 1,25 dollar PPA par jour

Cible nationale : Au Cameroun, il s'agit de réduire de moitié la proportion de la population dont les dépenses de consommation par équivalent adulte sont inférieures au seuil de la pauvreté défini par l'Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (ECAM)

Situation et tendance

Le seuil de pauvreté en 2007 était de 269 443 FCFA par équivalent-adulte par an contre 232 547 FCFA en 2001. Cette augmentation est cohérente avec le taux d'inflation de la période qui est de 12,3%.

La pauvreté demeure importante au Cameroun. Sur une population estimée à 17,9 millions d'habitants en 2007, environ 7,1 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté. En d'autres termes, un travailleur gagnant juste le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) de 28 516 FCFA par mois, qui vit seul et qui ne

bénéficie d'aucun revenu additionnel en nature (autoconsommation de produits du champ, logement comme propriétaire, etc.) parvient à peine à satisfaire ses besoins essentiels. Dès lors qu'il doit supporter une personne supplémentaire dans son ménage, il bascule dans la pauvreté. Les autres indicateurs confirment l'ampleur de ce phénomène.

La pauvreté touche une plus grande proportion les femmes que les hommes (39,5% d'hommes contre 40,2% de femmes). Le phénomène est

prédominant en zone rurale (55,0% contre 12,2% en zone urbaine).

Tableau 1 : Proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté

	Urbain		Rural		Ensemble	
	2001	2007	2001	2007	2001	2007
Littoral	12,3	8,9	47,8	30,7	19,1	12,1
dont Douala	10,9	5,5	,	,	10,9	5,5
Littoral hors Douala	19	30,9	47,8	30,7	35,5	30,8
Centre	13,3	7,2	51,4	43	29,8	21,6
dont Yaoundé	13,3	5,9	,	,	13,3	5,9
Centre hors Yaoundé	13,3	24,1	51,4	43	48,2	41,2
Adamaoua	39,1	18,3	52,5	62,7	48,4	52,9
Est	15,3	16,2	48	56,3	44	50,4
Extrême-Nord	34,3	20,7	59	72,6	56,3	65,9
Nord	32,3	24,8	55,3	73,6	50,1	63,7
Nord-Ouest	17,5	19,6	61,2	58,2	52,5	51
Ouest	30,4	20,8	43,8	32,8	40,3	28,9
Sud	23,9	12,7	32,5	30,9	31,5	29,3
Sud-Ouest	10,5	6,9	43,5	33,7	33,8	27,5
Cameroun	17,9	12,2	52,1	55	40,2	39,9

Source : ECAM 2 & 3

La situation en août 2010 semble réaffirmer cette tendance. L'Extrême-nord connaît une épidémie de cholera qui risque de compromettre les effets des actions entreprises en place par le Gouvernement pour réduire la pauvreté dans cette région depuis quelques années.

L'écart de pauvreté (ou profondeur de la pauvreté) est le manque à gagner pour permettre à un pauvre de se hisser au-dessus du seuil de pauvreté. Cette mesure témoigne à la fois de l'ampleur de la pauvreté et de sa fréquence.

Les données montrent que malgré les efforts fournis par les pouvoirs publics, la situation des trois régions septentrionales reste préoccupante.

Le tableau 2 montre que cet écart de pauvreté a relativement baissé entre 2001 et 2007 passant ainsi de 12,8% à 12,3% ; ce qui correspond à un déficit annuel de 83 500 FCFA en moyenne par personne pauvre en 2007. Dans le milieu rural, cet indicateur est resté relativement stable.

Tableau 2 : Indice d'écart à la pauvreté (profondeur)

	Urbain		Rural		Ensemble	
	2001	2007	2001	2007	2001	2007
Littoral	2,4	2	14,8	6,5	4,8	2,6
dont Douala	2,1	0,9	.	.	2,1	0,9
Littoral hors Douala	3,7	9,2	14,8	6,5	10,1	7,7
Centre	2,7	1,3	16,1	9,9	8,5	4,7
dont Yaoundé	2,7	1	.	.	2,7	1
Centre hors Yaoundé	3,3	5,5	16,1	9,9	15	9,5
Adamaoua	13,4	5,5	16,3	17	15,4	14,5
Est	4,5	3	16,9	17,9	15,4	15,7
Extrême-Nord	9,7	6	20	27,3	18,8	24,6
Nord	10	6,5	17,1	24,7	15,5	21
Nord-Ouest	4,3	4,9	25	19,3	20,9	16,6
Ouest	7,8	4,8	12,3	7,5	11,1	6,6
Sud	4,1	2	7,8	7,9	7,4	7,4
Sud-ouest	1,4	1,2	14,3	8,6	10,5	6,9
Cameroun	4,3	2,8	17,3	17,5	12,8	12,5

Source : ECAM 2 & 3

La sévérité de la pauvreté, qui mesure l'inégalité de revenu entre les pauvres, varie selon le milieu de résidence. En effet, l'Est, l'Extrême-nord, Nord, et le Nord-ouest présentent les plus grands niveaux de sévérité. Concernant le milieu de résidence, la sévérité de la pauvreté augmente considérablement lorsqu'on passe du milieu urbain au milieu rural.

Tableau 3 : Sévérité de la pauvreté (%)

	Urbain		Rural		Ensemble	
	2001	2007	2001	2007	2001	2007
Littoral	0,8	0,7	6,4	2,1	1,9	0,8
dont Douala	0,7	0,2	.	.	0,7	0,2
Littoral hors Douala	1,2	3,5	6,4	2,1	4,2	2,7
Centre	0,9	0,4	7,1	3,2	3,5	1,5
dont Yaoundé	0,9	0,2	.	.	0,9	0,2
Centre hors Yaoundé	1,1	1,8	7,1	3,2	6,6	3,1
Adamaoua	5,6	2,3	6,7	6,3	6,4	5,4
Est	1,7	0,7	7,5	7,2	6,7	6,2
Extrême-Nord	3,7	2,5	8,7	12,5	8,2	11,2
Nord	4,4	2,3	6,9	10,2	6,4	8,6
Nord-Ouest	1,7	1,7	13	8	10,7	6,8
Ouest	3	1,6	4,6	2,6	4,2	2,3
Sud	1,1	0,5	2,6	2,8	2,4	2,6
Sud-ouest	0,3	0,3	6,3	3,1	4,5	2,5
Total	1,6	1	7,7	7,2	5,6	5

Source : ECAM 2 & 3

Pour réduire efficacement la pauvreté au Cameroun, il faut agir sur les inégalités. En effet, la part des 20% les plus pauvres de la population dans la consommation totale se situe en dessous de 6,5%. Par contre, les 20% plus riches se partagent environ 46% de la consommation totale, soit 7 fois supérieure à celle des 20% plus pauvres.

Tableau 4 : Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale

	Urbain		Rural		Ensemble	
	2001	2007	2001	2007	2001	2007
Littoral	6,4	7,4	7,3	9,1	5,8	7,2
dont Douala	6,2	7,8	/	/	6,2	7,8
Littoral hors Douala	8,2	7,3	7,3	9,1	7	8,4
Centre	6,2	7,7	7,5	9,7	5,4	6,9
dont Yaoundé	6,2	8			6,2	8
Centre hors Yaoundé	6,9	8,9	7,5	9,7	7,2	9,6
Adamaoua	6,3	6,4	8,7	10	7,5	8,1
Est	6,5	8,2	7,3	8,7	6,7	8,2
Extrême-Nord	7,5	6,5	8,1	9,5	7,8	8,1
Nord	4,9	6,8	8,4	9,9	7,1	8,3
Nord-Ouest	7,3	6,1	6,3	8,4	5,6	7,1
Ouest	7,4	8	8,7	9,4	8,1	8,7
Sud	8,9	8,1	8,3	7,7	8,4	7,6
Sud-ouest	6,8	8,4	6,9	7,9	6,1	7,4
Total	6,2	7,1	7,5	8,2	6,0	6,4

Source : ECAM 2 & 3

Dans l'ensemble, on constate une stagnation de la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté depuis 2001, autour de 40%. 2 Camerounais sur 5 sont considérés comme pauvres ces dix dernières années.

La cible OMD étant de réduire la population vivant en dessous du seuil de pauvreté à 25,1% en 2015, il paraît improbable que le pays puisse atteindre cette cible. Toutefois, si les actions prévues dans le DSCE sont rigoureusement mises en place, on s'attendrait à des avancées significatives vers l'atteinte de la cible 28,7% en 2020.

Actions à entreprendre

Pour atteindre cette cible, le Gouvernement devrait mettre en œuvre toutes les stratégies énoncées dans le DSCE. A savoir :

- ✓ poursuivre la réalisation de grands projets de développement dans le secteur rural et celui des infrastructures routières avec un accent particulier sur les routes rurales pour booster la croissance économique ;

- ✓ faire de la population un facteur effectif de développement ;
- ✓ intensifier l'investissement dans les infrastructures et les secteurs productifs ;
- ✓ réduire les écarts entre les riches et les pauvres par l'amélioration des systèmes de redistribution ;
- ✓ développer et vulgariser des techniques durables de production.

Cible 1.B : Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

Situation et tendance

Dans la décennie 2000-2010, la politique de création d'emploi mise en œuvre par le Gouvernement a produit des effets bien positifs. Le taux d'emploi chez les hommes (15-64 ans) s'est considérablement amélioré au Cameroun passant de 70,8% en 2001 à 84% en 2007. La même tendance est observée chez les femmes où il est passé de 62,1% à 76,6% dans la même période. Cependant, l'engorgement des villes camerounaises avec des diplômés sans emplois se traduit par un taux de chômage relativement plus élevé en milieu urbain. De même, les pauvres, faisant moins de distinction entre les emplois gratifiants ou non, connaissent un taux d'emploi plus élevé que les non pauvres.

Tableau 5 : Taux d'emploi (en %) (15-64 ans)

	Rural			Ensemble		
	2001	2005	2007	2001	2005	2007
Littoral	70,9	85,1	90,1	51,7	64,8	67,9
dont Douala	.	.	.	46,8	60,4	63,5
Littoral hors Douala	70,9	85,1	90,1	62,8	77,4	82
Centre	67,7	76,3	83,5	54,9	63,3	71,3
dont Yaoundé	.	.	.	46,7	54,8	63,6
Centre hors Yaoundé	67,7	76,3	83,5	66	75,3	82,1
Adamaoua	69,6	81,3	90,5	64,4	76,2	82,7
Est	72,1	77,7	93	69,3	75,1	88,7
Extrême-Nord	82,9	91,1	91,8	78,9	87	88
Nord	83,9	92,5	93,8	76,1	86,4	87,8
Nord-Ouest	88,5	80	85	82,4	77,7	83,2
Ouest	79,2	88,3	93,5	71	81,3	88
Sud	71,7	79	77,9	68,7	75,8	76,2
Sud-Ouest	61,4	74,8	90,5	58,2	72	83,8
Total	77,1	84,5	89,5	66,2	75,1	80,2

Source : ECAM 2 & 3, EESI-2005

Sur les 10 dernières années, presque 4 actifs occupés sur 10 dans l'ensemble vivent en dessous du seuil de pauvreté au Cameroun. Cette observation cache néanmoins quelques disparités au niveau régional et selon le milieu de résidence. Par ailleurs, entre 2001 et 2007, la situation se détériore plus en milieu rural qu'en milieu urbain.

Tableau 6 : Proportion (en %) d'actifs occupés (15-64 ans) vivant en dessous du seuil de pauvreté

	Urbain		Rural		Ensemble	
	2001	2007	2001	2007	2001	2007
Littoral	10,7	7,8	42,9	27,4	18,2	11,3
dont Douala	8,9	4,3	.	.	8,9	4,3
Littoral hors Douala	18,8	29,8	42,9	27,4	33,8	28,3
Centre	11,9	6,7	46,4	40,9	28,1	21,9
dont Yaoundé	11,9	5,7	/	/	11,9	5,7
Centre hors Yaoundé	11,6	22,3	46,4	40,9	44	39,5
Adamaoua	32,3	17,9	46,4	57,3	42,3	50
Est	10,6	16,4	42,2	51	38,9	46,8
Extrême-Nord	34,1	21,7	55,1	72,5	53,6	67
Nord	26,6	23	47,6	70,1	44,1	61,9
Nord-Ouest	18	18,7	55,6	53,7	49	46,8
Ouest	26,4	20,3	41,5	28,8	38,2	26,2
Sud	19,7	11,3	26,8	27	26,2	25,7
Sud-Ouest	7,3	6,1	34,2	31,2	26,7	26,3
Total	15,5	11,4	47,3	51,6	37,9	38,3

Source : ECAM 2 & 3

A l'observation, la proportion des actifs en propre compte et aides familiaux dans la population active occupée, n'a pas beaucoup changé. En effet, plus de 7 personnes sur 10 sont des travailleurs pour comptes propres et des aides familiaux. Dans le milieu rural, la situation est quelque peu stabilisée mais à une proportion élevée, plus de 85 % des actifs occupés travaillent à leur propre compte. Tandis qu'en milieu urbain cette proportion a augmenté entre 2001 et 2007, passant de 45,1 % à 57 %.

Bien que le niveau du chômage et de l'emploi semblent bon, le niveau des indicateurs qui caractérisent la qualité du travail reste préoccupant. En 2007, seulement 6,7% de travailleurs déclarent être affiliés à un système de sécurité sociale. A peine 8% de travailleurs possèdent un bulletin de paie et plus de 8 actifs occupés sur 10 occupent un emploi précaire.

Tableau 7 : Proportion (en %) de travailleurs pour son propre compte et de travailleurs familiaux dans la population occupée (15-64 ans), femmes et hommes

	Rural			Ensemble		
	2001	2005	2007	2001	2005	2007
Littoral	83,7	76,6	79,4	51,4	52,5	59,3
dont Douala	.	.	.	38,9	43,5	52,2
Littoral hors Douala	83,7	76,6	79,4	72,4	72,9	76,5
Centre	87,9	75,2	85,1	60,8	55,9	64,3
Yaoundé	.	.	.	36,3	37,8	46,2
Centre hors Yaoundé	87,9	75,2	85,1	84,7	74,3	84
Adamaoua	84,3	82,7	96,6	75,8	77,1	89,1
Est	86,2	88,1	90,5	81,7	83,7	87,2
Extrême-Nord	96,6	96,7	95,1	94,3	93,7	92,6
Nord	96,5	95,5	85,6	88,9	90,4	83,4
Nord-Ouest	86,5	73,9	90,6	80,3	70,2	85,4
Ouest	85,6	89	87,9	79,9	82	82,4
Sud	72,2	71,6	76,5	69,7	68,6	74,4
Sud-Ouest	60,8	67,8	84,3	56,9	62,8	78,5
Total	87,1	85,8	88,8	74,7	74,1	78,3

Source : ECAM 2 & 3, EESI-2005

Au cours de la période 2001-2007, le taux de chômage des jeunes âgés de 15-24 ans a baissé de 14,4% à 4,5% traduisant ainsi les efforts du gouvernement dans le processus d'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi.

Tableau 8 : Taux de chômage des jeunes de 15-24 ans

	2001	2005	2007
Yaoundé	32,1	25,3	18,3
Douala	45,6	15,9	16,1
Adamaoua	6,8	4,1	1,1
Centre	7,6	11,7	6,2
Est	4,4	7,1	0,9
Extrême-Nord	2,8	0,7	2,1
Littoral	18,9	10,6	1,6
Nord	3,6	0,7	1,3
Nord-Ouest	4,6	6,2	1,2
Ouest	10,6	3,6	2,0
Sud	8,9	11,7	4,7
Sud-Ouest	39,8	13,9	1,7
Urbain	32,6	16,7	11,7
Rural	5,2	3,5	1,3
Ensemble	14,4	7,6	4,5

Source : ECAM 2, EESI-2005 & ECAM3

Le sous-emploi qui tient compte de l'intensité du travail et de la rémunération a légèrement diminué, passant de 73% en 2005 à 69% en 2007.

A l'horizon 2015, l'atteinte de cette cible reste encore hypothétique, car beaucoup d'efforts restent à réaliser dans ce domaine. Quant à l'horizon 2020, le Gouvernement met progressivement en œuvre une politique pour la création des richesses à travers la réalisation des grands projets structurants pourvoyeurs d'emplois décents.

Tableau 9 : Taux de sous-emploi global des jeunes de 15-24 ans

	2005	2007
Yaoundé	53,4	48,3
Douala	52,8	46,5
Adamaoua	78,1	66,9
Centre	62,1	62,1
Est	82,5	70,7
Extrême-Nord	89,0	83,9
Littoral	63,9	59,4
Nord	82,6	81,8
Nord-Ouest	82,1	84,8
Ouest	79,0	69,6
Sud	61,2	62,5
Sud-Ouest	66,2	69,2
Ensemble	73,3	69,0

Source : EESI-2005, ECAM3

A cet effet, des actions sont aujourd'hui exécutées à travers des programmes spécifiques

- le Pacte National pour l'Emploi des Jeunes (PANEJ) dont le document de politique constitue le socle de la promotion de l'emploi des jeunes : il vise à donner une chance aux jeunes d'acquérir un métier et d'accroître ainsi leur chance d'insertion professionnelle, tout en bénéficiant d'un revenu ;
- le Projet d'Appui aux Acteurs du Secteur Informel (PIAASI),
- le Programme d'Appui à la Jeunesse Rurale et Urbaine (PAJER-U) ;
- le Projet d'Insertion socio-économique des jeunes à travers la Fabrication de Matériels Sportifs (PIFMAS) ;
- le Fonds National de l'Emploi (FNE).

Actions à entreprendre

Au cours de la décennie 2010-2020, la stratégie de croissance et d'emploi, à travers le DSCE, adresse la question de l'emploi en trois principaux axes à savoir: (i) l'accroissement de l'offre d'emplois décents ; (ii) la mise en adéquation de la demande d'emploi ; et (iii) l'amélioration de l'efficacité du marché. L'objectif à l'horizon 2020 est de résorber complètement le sous emploi visible et de maintenir le taux de chômage élargi à moins de 7%.

- ✓ valoriser le travail des actifs occupés dans le milieu rural ;
- ✓ apporter du soutien et du financement aux travailleurs à propres comptes ;
- ✓ élaborer de vastes projets de développement dans des secteurs porteurs en matière d'emploi tels que l'agriculture et l'élevage, en vue d'employer une grande main d'œuvre ;
- ✓ améliorer la protection et la sécurité sociale ;
- ✓ créer un conseil national de l'emploi avec des démembrements régionaux et départementaux tels que prescrits par le DSCE, ainsi que des comités d'appui au développement de l'emploi local dans le processus de décentralisation ;
- ✓ développer les approches novatrices en ce qui concerne les activités génératrices de revenus, la création d'entreprise productive, l'accès aux ressources et aux marchés.

- ✓ Multiplier les projets et les institutions œuvrant dans le financement des projets rentables initiés par les jeunes en vue de favoriser leur auto-emploi et lutter contre le chômage ;
- ✓ Interpeller les entreprises publiques et privées sur le bien fondé des stages d'appropriation dans le processus d'insertion des jeunes en quête d'emploi ;
- ✓ Poursuivre le recrutement des jeunes dans les services publics à travers les concours et la contractualisation.

Cible 1.C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

Situation et tendance

L'Etat camerounais a mené durant les dernières années des politiques œuvrant à atteindre la sécurité alimentaire. Précisément, il a mis à la disposition des populations des semences améliorées, du matériel agricole et n'a cessé de former le personnel exerçant dans le secteur. Tout cela dans le but d'accroître la production locale et de réduire la faim.

Le niveau des prix des produits alimentaires reste encore élevé. L'indice des prix à la consommation finale des ménages est constamment en hausse ces cinq dernières années, révélant ainsi un renchérissement du coût de vie.

La prévalence de la malnutrition aiguë globale chez les enfants de moins de 5 ans caractérisée par un déficit de poids pour la taille (OMS, 2006) est de 7% avec des disparités régionales importantes en 2006.

La prévalence de malnutrition chronique caractérisée par un déficit en taille pour l'âge est de 35,8 % en 2006. En 2004, 68% d'enfants de 6 à 59 mois étaient anémiques, dont 73% dans les régions du Nord et de l'Extrême-Nord.

Tableau 10 : Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale

	Modérée ou sévère		Sévère	
	2004	2006	2004	2006
Littoral	5,4	7,2	0,6	1,2
dont Douala	3,9	6,4	0	1,2
Littoral hors Douala	7,9	8,8	1,7	1,2
Centre	7,1	7,3	1	1,1
dont Yaoundé	5,7	5	0	0,7
Centre hors Yaoundé	7,9	9,6	1,6	1,5
Adamaoua	15,6	19,1	3	3,2
Est	17,7	19,1	3,8	3,5
Extrême-Nord	35,7	36,4	7,8	11
Nord	28,2	35,7	7,9	14,6
Nord-Ouest	13,6	12,1	3,2	3,1
Ouest	11,4	10,1	1,4	1,3
Sud	12,8	14,3	2,5	3,7
Sud-ouest	13,7	18,1	3	3,3
Ensemble	18,1	19,3	3,9	5,2

Source : EDS3 & MICS3

Jusqu'en 2006, la proportion d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'une insuffisance pondérale était de 19,3%. Cette valeur connaît une hausse de plus d'un point par rapport à 2004.

La cible à atteindre étant de 8% en 2015, il est évident que le Gouvernement devrait mettre en

œuvre des stratégies particulières pour inverser la tendance et pouvoir atteindre la cible à l'horizon 2030.

Actions à entreprendre

Afin d'assurer la sécurité alimentaire et réduire de moitié la faim au Cameroun en 2015, le Gouvernement devrait mettre en œuvre des politiques permettant d'augmenter la production agro-pastorale. Il pourrait :

- ✓ faciliter l'accès au crédit aux acteurs du secteur rural ;
- ✓ soutenir la mécanisation de l'agriculture ;
- ✓ financer la recherche orientée vers l'agriculture et l'élevage ;
- ✓ réhabiliter et créer de nouveaux aménagements hydro agricoles et pastoraux ;

- ✓ appuyer l'installation des jeunes agriculteurs ;
- ✓ désenclaver les routes rurales afin de permettre l'écoulement des produits agricoles des campagnes vers les centres urbains ;
- ✓ Continuer la lutte contre l'augmentation des prix des denrées alimentaires ;
- ✓ faciliter l'accès aux semences améliorées, aux intrants et aux équipements, par la réduction de leur coût;
- ✓ mettre en place les conditions de valorisation des ressources en terres et en eau ;
- ✓ promouvoir et/ou renforcer les interventions prioritaires suivantes : (i) l'allaitement maternel optimal, (ii) la prise en charge de la malnutrition, (iii) l'alimentation / nutrition des groupes socioéconomiques défavorisés, (iv) l'alimentation et la nutrition des personnes vivant avec le VIH /SIDA, et (v) la sécurité sanitaire des aliments.

OBJECTIF 2 : ASSURER UNE EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS

Il n'y a pas de développement sans formation du capital humain et l'éducation de base en constitue le premier socle. Le Gouvernement camerounais a inscrit dans son premier DSRP, le secteur de l'éducation/formation comme un domaine

prioritaire de sa politique et de ses interventions au cours des 10 dernières années.

Cible 2.A: d'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le Cameroun, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Situation et tendance

L'accès à l'Education Primaire Universelle (EPU) s'améliore progressivement au Cameroun. Ceci est perceptible à travers le taux de scolarisation qui s'est nettement amélioré entre 2001 et 2009 ; passant de 77% à 83%. Cette amélioration est principalement due à la mise en place d'une stratégie sectorielle en 2006 définissant la nouvelle politique de l'éducation.



Photo 3: Des élèves camerounais en milieu rural pendant la levée du drapeau national

En effet, le Gouvernement a pris des mesures pour accroître l'offre et stimuler la demande d'éducation telles que, la gratuité de l'enseignement primaire, l'augmentation du budget du secteur de l'éducation, l'accessibilité des ménages aux manuels scolaires essentiels, la création de nouvelles écoles, la construction de nouvelles salles de classes, la contractualisation de plus de 35 000 enseignants du primaire qui représentent environ 47% des effectifs du personnel que compte le Ministère de l'Education de Base (MINEDUB) en 2010. Malgré ce bon signal, les besoins en éducation restent importants.

Tableau 11 : Taux net global de scolarisation au primaire (6-11 ans fréquentant le primaire ou le secondaire)

	2001			2007			2009*
	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble	Pauvres	Non Pauvres	Ensemble	Ensemble
Adamaoua	50,0	68,1	57,8	59,2	68,5	62,8	87
Centre	89,6	93,4	92,0	95,2	96,8	96,4	89
Yaoundé	89,9	95,1	94,4	98,6	97,1	97,2	//
Est	73,9	81,0	77,3	65,6	90,3	72,5	91
Extrême-nord	38,7	46,8	41,6	49,8	56,0	51,5	84
Littoral	91,0	98,0	96,4	93,7	97,6	97,0	79
Douala	92,8	98,0	97,4	98,7	97,9	98,0	//
Nord	44,6	60,8	50,9	57,6	67,7	60,5	86
Nord-Ouest	84,2	95,4	88,7	89,9	93,3	91,3	76
Ouest	90,8	94,8	92,9	94,0	96,3	95,5	86
Sud	88,5	90,5	89,8	94,0	96,8	95,8	83
Sud-ouest	82,8	94,7	89,6	89,9	97,3	94,4	72
Milieu de Résidence							
Urbain	80,1	94,4	91,4	87,0	94,6	93,3	//
Rural	66,4	76,7	70,5	68,5	83,3	73,9	//
Ensemble	68,1	84,8	76,8	70,4	88,9	79,8	83

Source : ECAM 2 & 3 (*) Carte scolaire 2008-2009 du MINEDUB

Les réformes engagées pour permettre à tous les enfants d'être scolarisés n'ont pas été uniformément bénéfiques à toutes les couches sociales.

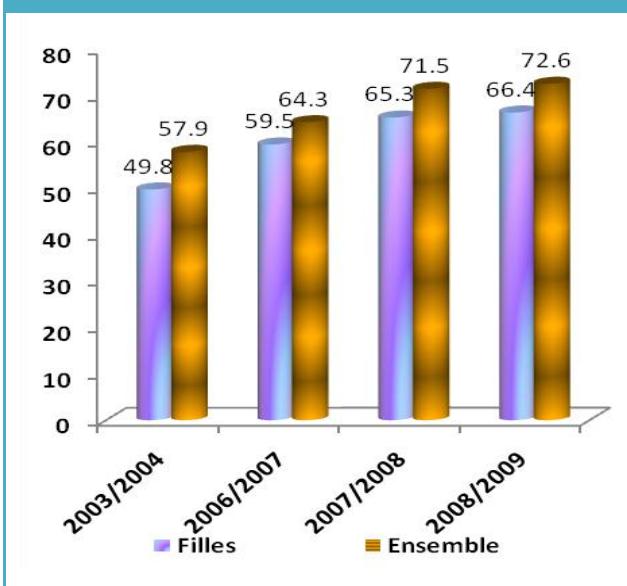
En 2007, le taux net global de scolarisation dans le primaire est de 68,2% dans les ménages pauvres, contre 85,1% dans les ménages non pauvres. Par rapport au milieu de résidence, ce taux est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural.

Au niveau régional, les disparités persistent. En 2007, les plus faibles taux de scolarisation sont enregistrés dans les régions de l'Extrême-nord (46,7%), du Nord (54,1%) et de l'Adamaoua (57,0%), ce qui peut traduire les pesanteurs d'un environnement socioculturel et écologique particulier.

Dans les deux grandes métropoles que sont Yaoundé et Douala, sur cent enfants de la tranche d'âge 6-11 ans, au moins 98 étaient scolarisés en 2007.

La politique mise œuvre par le Cameroun vise non seulement la scolarisation de tous les enfants, mais également l'atteinte progressive de l'une des priorités de l'Education Primaire Universelle qui est, d'achever un cycle primaire complet.

Graphique 1: Taux d'achèvement dans le primaire



Source : Carte scolaire MINEDUC 2001, 2004 et MINEDUB 2006 et 2008, 2009

Le taux d'achèvement dans le primaire n'a cessé de croître depuis l'année scolaire 2003/2004. En effet, en six ans, la tendance globale montre que le pourcentage d'enfants ayant achevé le cycle complet du primaire est passé de 57,9% en 2003/2004 à 72,6% en 2008/2009. La même tendance est observée pour les enfants de sexe

féminin au cours de la même période, où on est passé de 49,8% en 2004 à 66,4% en 2009.



Photo 4: Elèves dans une salle de classe

Tableau 12 : Taux d'alphabétisation de 15 à 24 ans

	2001	2007
Adamaoua	57,3	59,5
Centre	96,6	98,1
Yaoundé	97,1	98,4
Centre hors Yaoundé	96,0	97,6
Est	79,6	72,6
Extrême-nord	41,3	47,5
Littoral	97,5	97,7
Douala	98,2	97,9
Littoral hors Douala	95,7	97,3
Nord	46,9	58,4
Nord-ouest	94,1	93,4
Ouest	97,2	98,0
Sud	98,8	96,8
Sud-ouest	94,2	96,7
Milieu de résidence		
Urbain	94,1	94,4
Rural	73,2	75,1
Ensemble	82,3	83,1

Source : ECAM 2 & 3

L'alphabétisation des personnes âgées de 15 ans ou plus, exprime leur aptitude à lire et à écrire une des deux langues officielles que sont le français ou l'anglais. Le taux d'alphabétisation s'est légèrement amélioré dans l'ensemble, passant de 82,3% en 2001 à 83,1 en 2007.

Selon le milieu de résidence, les inégalités persistent entre 2001 et 2007. L'on rencontre plus de personnes en milieu urbain qu'en milieu rural qui ne savent ni lire, ni écrire une des deux langues officielles. En 2007, dans les régions du

septentrion telles que l'Adamaoua (59,5%) et le Nord (58,4%), moins de 3 personnes sur cinq sont analphabètes.

Dans l'Extrême-Nord (47,5%), la situation est plus préoccupante, plus de la moitié de la population de 15-24 ans ne sait ni lire, ni écrire.

De ce qui précède, il est peu probable que l'objectif soit pleinement atteint en 2015. Mais la tendance est progressive et encourageante. La perspective de 2020 peut être envisagée.

Dans le souci d'atteindre l'objectif d'une éducation primaire pour tous à l'horizon 2015 et les objectifs du DSCE à l'horizon 2020, certaines actions doivent être entreprises.

Actions à entreprendre

Pour améliorer l'accès à l'éducation et atteindre les cibles de cet objectif, il faudrait :

- Construire, réhabiliter et équiper les salles de classes ;
- Aménager les aires de jeux dans les établissements d'enseignement ;
- Construire les autres commodités d'accueil (latrines, points d'eau, branchement électrique, etc.) ;
- Construire les logements d'astreinte dans les zones rurales et enclavées ;
- Poursuivre le recrutement du personnel enseignant ;
- Identifier et mettre en œuvre les actions de proximité d'incitation de la demande d'éducation de la jeune fille ;
- Accélérer la mise en œuvre des politiques de financement suite à la suppression des frais exigibles) ;

Pour améliorer la qualité de l'éducation :

- Recycler les enseignants et améliorer leurs conditions de travail ;
- Acquérir et distribuer gratuitement les manuels scolaires essentiels aux élèves des zones défavorisées ;
- Elaborer, contextualiser et implanter des programmes scolaires appropriés ;

Pour développer le partenariat et une gouvernance efficace:

- Poursuivre l'encouragement du secteur privé en facilitant la création de nouvelles écoles et en accordant des subventions suffisantes;
- Veiller au respect des textes en matière de réglementation des APEE ;
- Poursuivre la sensibilisation sans cesse de la population sur l'importance de l'éducation surtout en zone rurale.
- Élaborer un plan national et des plans régionalisés visant à réduire les disparités régionales et entre les sexes en matière d'accès et d'achèvement du cycle primaire
- Promouvoir la plantation d'arbres autour des écoles notamment dans les régions septentrionale
- Assurer au niveau des enseignements secondaires la maîtrise des effectifs tout en poursuivant l'amélioration de l'offre infrastructurelle d'éducation (construction, réhabilitation et équipement) notamment dans l'enseignement technique et professionnel, les langues et cultures nationales, les TIC pour relever le défi de l'accès, de l'équité, de la massification, la restructuration et la densification de la carte scolaire et professionnelle.

OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

Les autorités camerounaises sont conscientes que le développement durable doit tenir compte de la structure sociale et donc de l'implication équitable du genre dans tous les aspects de la vie sociale notamment l'éducation, l'emploi et la gouvernance. Ainsi, la promotion de l'égalité des sexes recouvre

une dimension des droits de la personne humaine par l'incitation à encourager le plein épanouissement des groupes sociaux dits vulnérables dont les femmes et en particulier la jeune fille.

Cible 3.A : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

Situation et tendance

Les considérations socioculturelles continuent d'avoir une forte influence sur certains groupes ethniques du Cameroun. De même, les facteurs économiques tels que la pauvreté amènent parfois certaines familles à opérer des discriminations négatives en matière de scolarisation de leurs enfants.

- Scolarisation**

Dans l'**enseignement primaire**, l'indice de parité filles/garçons reste quasiment stable sur l'ensemble du pays. En moyenne 95 filles sont scolarisées pour 100 garçons de la tranche d'âge 6-11 ans.

Le milieu rural présente une situation préoccupante où l'indice de parité fille/garçon dans le primaire est en deçà de la moyenne nationale. La même situation est observée dans les régions septentrionales où le déséquilibre scolaire fille/garçon persiste.

Le taux de scolarisation des filles est quasi-similaire à celui des garçons dans les ménages non pauvres, contrairement aux ménages pauvres où l'écart reste prononcé.

Tableau 13 : Indice de parité filles/garçons dans l'enseignement primaire

	Primaire (6-11 ans)		Secondaire (12- 18 ans)	
	2001	2007	2001	2007
Douala	1,02	1,02	1,07	1,10
Yaoundé	1,00	0,99	1,05	0,91
Adamaoua	0,83	0,68	0,75	0,41
Centre hors Yaoundé	1,03	0,99	1,13	0,72
Est	1,03	0,97	0,71	0,63
Extrême-nord	0,75	0,72	0,40	0,20
Littoral hors Douala	0,98	1,04	1,02	0,68
Nord	0,77	0,81	0,53	0,49
Nord-ouest	0,97	1,02	1,16	0,75
Ouest	1,01	1,01	0,98	0,69
Sud	0,92	1,02	0,82	0,43
Sud-ouest	0,95	1,01	0,88	0,77
Urbain	0,99	1,00	1,02	0,94
Rural	0,91	0,91	0,84	0,47
Ensemble	0,94	0,94	0,95	0,70

Source : ECAM 2 & 3

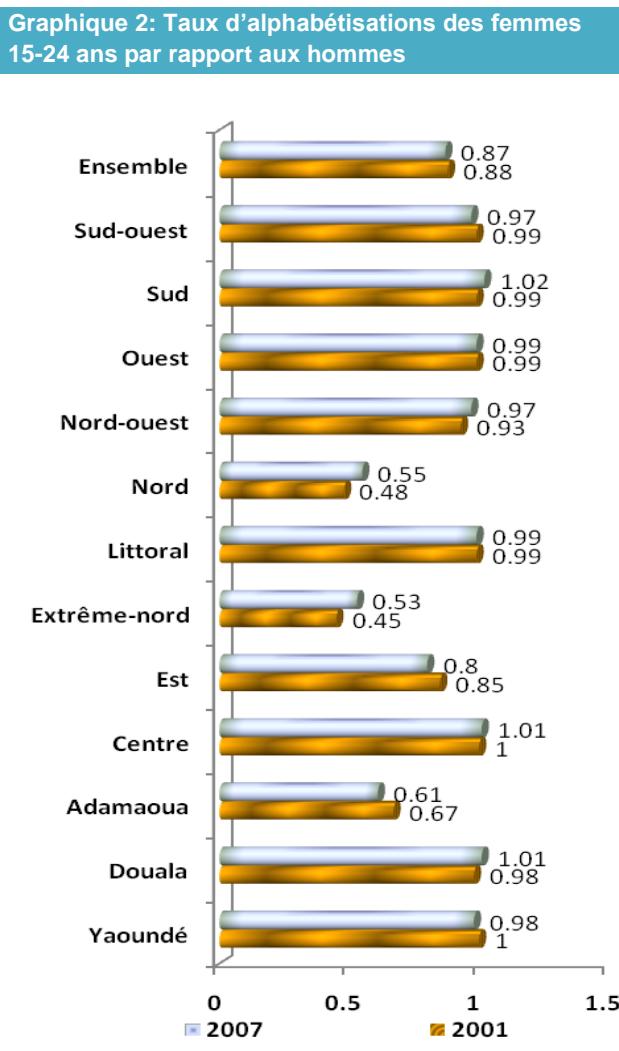
Dans l'**enseignement secondaire**, cet indice est en amélioration au cours des 10 dernières années sur l'ensemble du pays avec 86 filles de 12-18 ans scolarisées pour 100 garçons de la même tranche d'âge. Dans la partie septentrionale du pays et à l'Est, l'indice de parité fille/garçon reste en dessous de la moyenne nationale. Comme dans le primaire, les principales raisons de cet état de

chooses sont liées aux considérations socioculturelles et à la pauvreté.

Néanmoins, les actions entreprises par le Gouvernement pour relever le niveau de scolarisation dans le septentrion (création de l'Ecole Normale de Maroua, contractualisation et affectation des instituteurs, etc.) pourraient améliorer les tendances futures.

- **Alphabétisation**

Le taux d'alphabétisation des femmes de 15-24 ans par rapport aux hommes de la même tranche d'âge reste stable dans l'ensemble du pays.



Source : ECAM 2 & 3

L'on note néanmoins que, hormis les régions septentrionales et celle de l'Est où des efforts importants restent à faire, l'équilibre entre l'alphabétisation des femmes et celle des hommes est quasiment atteint dans les autres régions du pays. Il faut, par ailleurs, préciser que cet équilibre ne traduit pas forcément une alphabétisation de la

totalité des camerounais résidant dans ces régions.

- **Accès à l'emploi**

Le pourcentage des femmes de 15 à 64 ans employées dans le secteur non agricole demeure faible (inférieur à 3/10) sur l'ensemble du territoire national. Cela accentuerait la dépendance des femmes vis-à-vis des hommes et donc, retarderait leur autonomisation qui passe inévitablement par l'acquisition d'un emploi salarié stable.

Tableau 14 : Pourcentage des employées femmes de 15-64 ans dans le secteur non agricole

	2005	2007	2009
Adamaoua	4,4	13,1	14,4
Centre	29,7	28,5	//
Yaoundé	32,0	29,8	30,7
Centre hors Yaoundé	23,4	22,6	25,4
Est	19,1	14,4	18,8
Extrême-nord	8,2	7,7	16,0
Littoral	26,3	26,1	//
Douala	26,3	26,2	27,5
Littoral hors Douala	26,4	25,4	44,0
Nord	8,2	12,6	15,0
Nord-ouest	28,4	27,8	29,0
Ouest	24,7	26,3	25,8
Sud	22,7	19,6	20,2
Sud-ouest	24,1	25,5	18,6
Ensemble	24,3	24,5	27,3

Source : ECAM 3 et RGE-2009

- **Prise de décision**

Sur le plan politique, une très faible représentation des femmes demeure perceptible, bien qu'on note quelques améliorations lors des deux dernières consultations électorales, notamment en ce qui concerne l'effectif des femmes députés à l'Assemblée Nationale. Elles sont passées de 19 au cours de la législature 2002-2007 à 25 femmes députés au cours de la législature 2007-2012, sur un total de 180 députés.

Tableau 15 : Proportion de sièges occupés au parlement national par des femmes

	Femmes candidates	Proportion de sièges occupés par des femmes	
		2002-2007	2007-2012
Adamaoua	3/64	0/10	0/10
Centre	44/192	4/28	5/28
Est	3/46	2/11	2/11
Extrême-nord	6/186	1/29	2/29
Littoral	48/200	4/19	3/19
Nord	10/80	0/12	0/12
Nord-ouest	18/122	0/20	1/20
Ouest	48/206	3/25	5/25
Sud	11/36	1/11	3/11
Sud-ouest	13/92	4/15	2/15
Ensemble	204/1 224	19/180	25/180

Source : MINATD

Les efforts déployés par les autorités publiques et la société civile pour intéresser les femmes à la vie politique ont permis d'améliorer la représentativité des femmes à l'Assemblée Nationale au cours des deux précédentes législatures, passant de 10,5% à 13,8%.

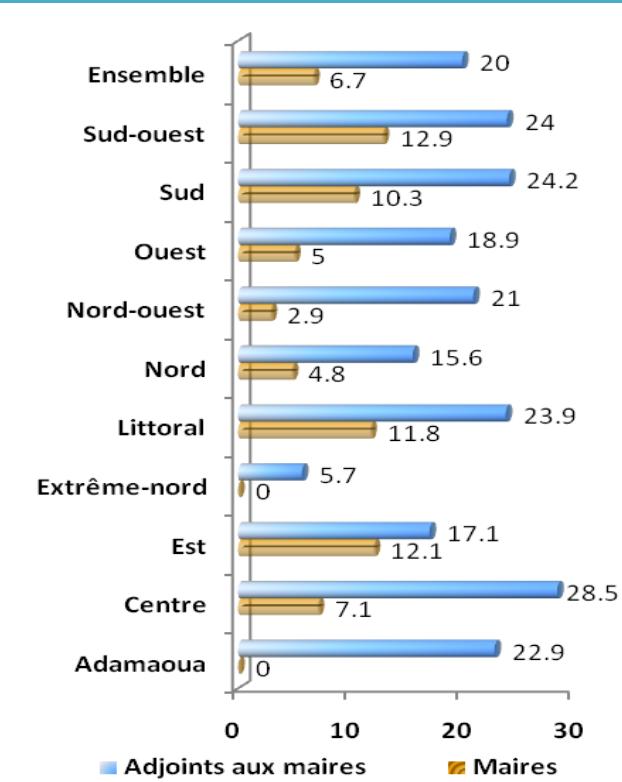
La présence des femmes au sein du Gouvernement s'améliore. La proportion des femmes membres du Gouvernement est passée de 6,2% en 2005 à 10,0% en 2010.

Il y a lieu de noter que si la représentativité des femmes dans la sphère politique demeure faible, l'une des raisons serait que très peu de femmes se présentent aux élections en tant que candidates (16,7% de femmes candidates lors des dernières élections). Et cette faible représentativité commence même au niveau des partis politiques par une faible présence des femmes au sein des

instances dirigeantes des partis politiques, alors qu'elles constituent la majorité élective à la base.

Au niveau des communes, 6,7% de femmes sont maires et 20% sont des adjoints au maire. Cette présence des femmes est plus accentuée dans les régions du Centre, du Sud et du Sud-ouest.

Graphique 3: Proportion de maires et adjointes aux maires femmes en 2007-2012



Source : MINATD

Au regard des tendances actuelles, l'objectif 3 peut être atteint en 2015 en ce qui concerne l'égalité des sexes dans le secteur de l'éducation ; cela pourrait ne pas le cas s'agissant de l'échéance pour l'égalité des sexes en matière d'emploi, de prise de décision et de participation à la vie politique malgré tous les droits qui leur sont garantis. Les pesanteurs socioculturelles sont à débloquer. Toutefois, cet objectif pourrait être nettement amélioré en 2020, grâce à la mise en œuvre des actions suivantes :

Actions à entreprendre

- institutionnaliser le genre à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'une

- politique nationale sur genre ;
- renforcer la sensibilisation des communautés et des familles sur les questions de discriminations fondées sur le sexe, notamment dans les zones rurales à fortes pesanteurs des coutumes traditionnelles pour permettre à la jeune fille de bénéficier des mêmes conditions d'accès à l'éducation, à l'emploi et à la prise de décision;
- internaliser les conventions ratifiées dans les domaines du genre et des droits de la femme, notamment en ce qui concerne l'amélioration du cadre juridique de protection des droits de la femme ;
- renforcer les capacités de la femme dans le domaine de la participation à la vie politique, à la vie économique et la prise de décision ;
- renforcer la formation professionnelle et l'éducation des femmes dans tous les ordres d'enseignement et en particulier dans les trois

régions du septentrion qui sont en deçà de la performance moyenne nationale ;

- favoriser le recrutement des femmes dans les emplois salariés non agricoles autant dans le secteur public que dans le secteur privé ;
- encourager les femmes à s'investir dans les sphères politiques, notamment dans des postes électifs ;
- renforcer le mécanisme de lutte contre les violences faites aux femmes
- développer le partenariat pour assurer une formation aux métiers et à l'entreprenariat en associant les Partenaires Techniques Financiers (PTF) et les partenaires sociaux pour relever le défi de la pertinence des enseignements, l'employabilité des apprenants, la flexibilité des cadres institutionnels et l'adaptation des compétences à l'emploi.

OBJECTIF 4 : REDUIRE LA MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS

L'amélioration de l'état de santé des populations et surtout celui des enfants demeure pour le Gouvernement un objectif de développement social. Pour lutter efficacement contre la mortalité, le Gouvernement a révisé sa première Stratégie

Sectorielle de Santé 2001-2007. Une version actualisée (2007-2016) basée sur le SWAP est en cours de mise en oeuvre avec des orientations nouvelles.

Cible 4.A : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

Situation et tendance

La mortalité infanto-juvénile se situe à un niveau préoccupant depuis plus de deux décennies. Elle est estimée à 144 pour 1 000 naissances vivantes en 2004. De même, 74 enfants pour 1000 naissances vivantes meurent avant d'atteindre leur premier anniversaire (29% entre 0 et 1 mois et 45% entre 1 et 12 mois). Des disparités importantes existent également entre les différentes régions du pays.

Tableau 16 : Taux de mortalité infanto-juvénile (enfants de moins de 5 ans)¹

	1991	1998	2004
Yaoundé	103,2	91,3	112,0
Douala	103,2	91,3	75,0
Adamaoua	199,2	202,9	136,0
Centre	124,2	146,3	120,0
Est	124,2	146,3	187,0
Extrême-nord	199,2	202,9	186,0
Littoral	109,3	91,6	113,0
Nord	199,2	202,9	205,0
Nord-ouest	88,8	98,4	99,0
Ouest	109,3	91,6	126,0
Sud	124,2	146,3	154,0
Sud-ouest	88,8	98,4	144,0
Cameroun	144,1	146,3	144,0

Source: EDS 1, 2 & 3

Les principales causes de mortalité infanto-juvéniles sont le paludisme, la pneumonie, la diarrhée, les causes néonatales telles que le

¹Les résultats des enquêtes EDS de 1991 et 1998, avaient regroupé en zones agro-écologiques certaines régions. Il s'agit notamment du Centre, Sud et Est d'une part, le Nord, l'Extrême-Nord et l'Adamaoua d'autre part. Les données portent sur les dix (10) dernières années précédant l'enquête.

tétanos, l'asphyxie, les infections, etc. La malnutrition est identifiée comme une cause sous jacente d'environ 48% de ces décès.

La première cause de morbidité et de mortalité des enfants de moins de cinq ans est le paludisme. Il représente 40 à 45% des consultations médicales dans la population générale et 30 % des hospitalisations en 2006 ; il représente une part importante des dépenses annuelles de santé des ménages. Les facteurs environnementaux défavorables, associés à l'insuffisance des méthodes de prévention, de lutte anti-vectorielle et d'assainissement du milieu, favorisent la prolifération des vecteurs de paludisme.

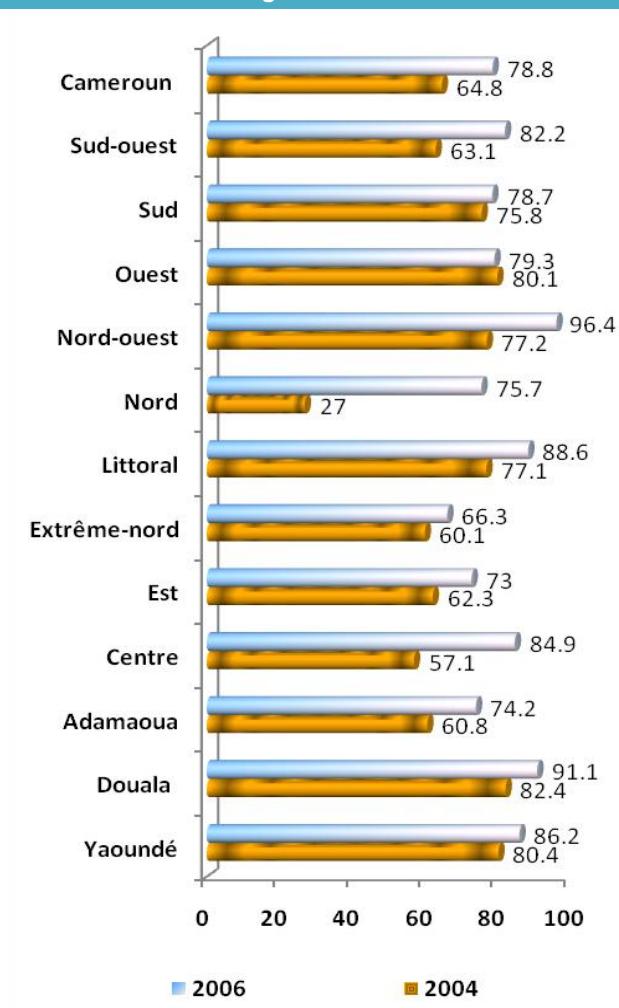
En ce qui concerne la vaccination, on relève une nette amélioration entre 2001 et 2008 : DTC-HepB3 (43% à 84%), VAR (47% à 80%), VAT2+ (36% à 76%). Des données de routine présentent cependant les résultats en baisse en 2009 (DTC-HepB3+Hib3 80%), ce qui traduit que plus de 150 000 enfants de moins d'un an n'ont pas été vaccinés en 2009.

Pour le cas particulier de la rougeole, la proportion des enfants de 12 à 23 mois vaccinés s'est accrue au niveau national. Elle passe de 64,8% en 2004 à 78,8% en 2006.

A l'exception de la région de l'Ouest, on a noté une hausse de la proportion d'enfants vaccinés contre la rougeole dans toutes les autres régions.

La cible à l'horizon 2015 du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans devrait se situer à 75,8%. Malgré les gros efforts consentis par le Gouvernement et ses partenaires dans le domaine de la santé, cet objectif risque de ne pas être atteint, le gap étant encore très important.

Graphique 4: Proportion d'enfants de 12 à 23 mois vaccinés contre la rougeole



Source: EDS 3, MICS 3

Actions à entreprendre

Pour escompter atteindre la cible à l'horizon 2020 du DSCE, il importe de :

Dans le cadre du PEV,

- ✓ développer davantage les stratégies mobiles et avancées pour couvrir les cibles (les enfants et les femmes) les plus reculées
- ✓ assurer la bonne conservation des vaccins;

- ✓ assurer la disponibilité des vaccins en approvisionnant régulièrement et à temps les formations sanitaires ;
- ✓ améliorer qualitativement la couverture vaccinale (logistique, personnel et vaccin)
- ✓ mettre une emphase particulière sur la sensibilisation, avec une approche adaptée aux zones à obstacles culturels.

Dans le cadre du PNLP,

- ✓ décentraliser suffisamment la distribution des moustiquaires et leur imprégnation ;
- ✓ passer à la prévention par l'usage et l'extension de la technologie des aspersions intra domiciliaires (AID).

Dans le cadre de la promotion de la santé y compris celle de la famille,

- ✓ encourager l'allaitement maternel
- ✓ renforcer et intensifier la formation du personnel pour la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant ;
- ✓ sensibiliser les populations pour améliorer les conditions d'hygiène dans les familles ;
- ✓ définir, structurer et mettre en œuvre l'approche de santé à base communautaire.

Dans un cadre plus général

- ✓ renforcer le plateau technique des formations sanitaires ;
- ✓ faciliter l'accès aux services, soins de santé et médicaments à tous les niveaux
- ✓ renforcer les ressources humaines en qualité et en quantité ;
- ✓ sensibiliser les ménages sur l'amélioration des conditions d'hygiène ;
- ✓ Développer davantage la prise en charge des maladies développées de l'enfant.

OBJECTIF 5: AMELIORER LA SANTE MATERNELLE

Le principe de ne pas mourir en donnant la vie a été retenu par le Gouvernement camerounais, pas seulement comme un objectif de santé mais également comme un droit de la personne humaine et en particulier de la femme. Malgré

cela, la mortalité maternelle fait partie des indicateurs de santé qui révèlent le plus large fossé entre personnes non pauvres et pauvres à l'échelle des différentes régions du pays et selon le milieu de résidence.

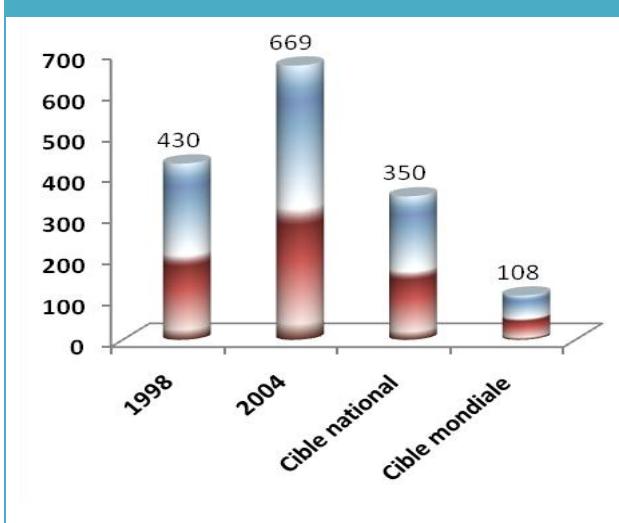
Cible 5.A : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015 le taux de mortalité maternelle

Situation et tendance

La mortalité maternelle a connu une augmentation entre 1998 et 2004, passant de 430 à 669 pour 100 000 naissances vivantes². Selon des projections, elle serait de 1 000 pour 100 000 naissances vivantes en 2008.

Les causes de décès sont généralement imputées aux complications obstétricales³, et peuvent être expliquées par l'insuffisance du personnel sanitaire qualifié, l'émergence de nombreuses maladies telles que le SIDA, et l'état de pauvreté des populations.

Graphique 5: Taux de mortalité maternelle (pour 100000 naissances vivantes)



Source: EDS2 & 3

Pour réduire la mortalité maternelle, il est recommandé aux femmes enceintes d'effectuer

regulièrement des consultations prénatales. A ce sujet, 84% de femmes ont effectué au moins une consultation lors de leur grossesse avec des disparités par régions. Contrairement aux consultations prénatales, les accouchements dans les établissements sanitaires restent faibles (43%) en 2006 avec des écarts entre les non pauvres (88%) et les pauvres (29.5%), et entre les différentes régions (11,1% au Nord contre 69.9% dans le Littoral) et entre les milieux urbain (72.4%) et rural (21.6%).

La proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié est en régression entre 2004 et 2006. Au niveau national, il est passé de 61,8% en 2004 à 58,9% en 2006. Cette situation laisse encore constater que les femmes enceintes ont continué d'être assistées par le personnel non qualifié (accoucheuses traditionnelles 10% ou par des parents/amies 21%). Ce phénomène est beaucoup plus observé dans les régions du septentrion et de l'Est. Le poids des traditions et l'enclavement sont les principales raisons évoquées pour expliquer ce phénomène.

² Enquêtes Démographiques et de Santé, 1998 et 2004.

³ Il s'agit principalement des interruptions de grossesse à risques, le travail d'accouchement prolongé, les crises d'éclampsie, l'hypertension artérielle, les infections et les hémorragies.

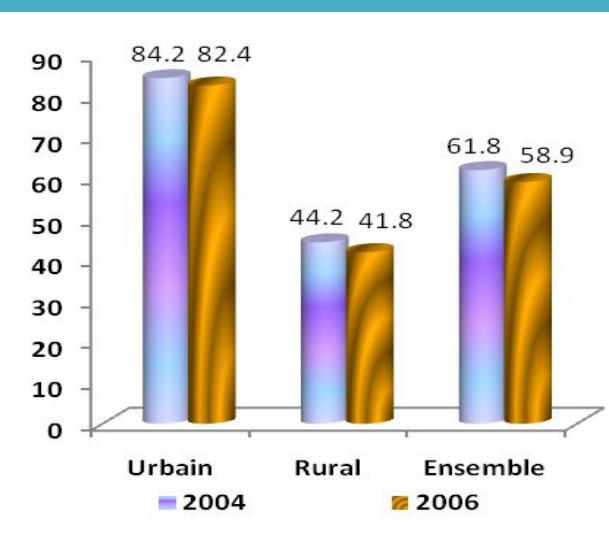
Tableau 17 : Proportion d'accouchements assistés par le personnel de santé qualifié

	2004	2006
Yaoundé	94,2	96,5
Douala	97,1	93,6
Adamaoua	37,1	40,9
Centre	74,2	71,9
Est	47,7	27,5
Extrême-Nord	26,5	19,4
Littoral	93,8	92,1
Nord	22,3	29,3
Nord-ouest	87,5	79,7
Ouest	93,3	94,7
Sud	70,6	57,9
Sud-ouest	77,8	69,6
Cameroun	61,8	58,9

Source: EDS-3 & MICS-3

La proportion des femmes assistées par du personnel médical qualifié en milieu urbain est deux fois plus importante qu'en milieu rural.

Graphique 6 : Evolution de la proportion d'accouchements assistés par le personnel de santé de qualité selon le milieu d'implantation



Source: EDS 3 & MICS 3

La planification familiale qui est l'un des piliers de la réduction de la mortalité maternelle reste encore faiblement appliquée. La prévalence contraceptive moderne est estimée à 14 pour 100 en 2004.

A l'horizon 2015, la cible nationale du taux de mortalité maternelle devrait se situer à 350 décès pour 100 000 naissances vivantes. Au vu de la tendance et des raisons énoncées, la probabilité de réalisation de cet objectif est compromise à l'horizon 2015.

Il faut cependant espérer une rupture de tendance à l'horizon 2020 avec une bonne mise en œuvre des mesures/actions retenues dans le DSCE.

Actions à entreprendre

Pour renverser cette situation, des efforts importants restent à faire. Pour cela, il faudrait :

- ✓ Augmenter la part du budget allouée à la santé maternelle et infantile ;
- ✓ Rapprocher les services de santé des populations pour faciliter l'accès des femmes aux soins prénatals durant la grossesse et aux soins d'urgence en cas de complications ;
- ✓ Prévoir dans les districts de santé et les communautés des moyens de transport pour l'évacuation des femmes enceintes vers des formations sanitaires de niveau supérieur ;
- ✓ disposer de services de santé génésique de bonne qualité, de soins prénatals et d'un accès aux soins obstétricaux d'urgence ;
- ✓ renforcer les ressources humaines en qualité et en quantité et mettre en place des mesures incitatives pour le personnel exerçant dans les zones enclavées;
- ✓ Accroître l'accès aux services de planification familiale ;
- ✓ Accroître les consultations de femmes et les dépistages de cancers génésiques ;
- ✓ Vulgariser les méthodes de contraception ;
- ✓ Renforcer les activités d'IEC en vue de sensibiliser la population sur les risques liés aux grossesses non désirées et précoces aux avortements ;
- ✓ Mettre en place une approche multisectorielle de lutte contre la mortalité maternelle.

OBJECTIF 6: COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES GRANDES MALADIES

Comme dans la plupart des pays en développement, le Cameroun connaît l'augmentation des maladies non transmissibles, la résurgence de certaines maladies infectieuses et la pandémie du VIH/SIDA. Les efforts engagés par le Gouvernement camerounais pour lutter

contre ces fléaux ont produit des résultats remarquables. Pour le cas particulier du VIH/SIDA, du paludisme et de la tuberculose, leur maîtrise et l'inversion de leur tendance reste encore un défi majeur pour les autorités camerounaises.

Cible 6.A : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance

Situation et tendance

A la faveur de la large décentralisation des opérations de dépistage dans les centres de santé et lors des passages des unités mobiles de dépistage du VIH/SIDA, près de 2 millions⁴ individus ont été testés entre 2006 et 2009, plus de 1 200 000 d'entre eux connaissent leur statut sérologique.

Tableau 18 : Evolution du taux de séropositivité du VIH/SIDA des femmes enceintes (%)

Région	2006	2007	2008	2009
Adamaoua	8,60	5,40	5,40	5,90
Centre	8,70	7,80	7,70	7,50
Est	12,40	10,40	7,50	8,90
Extrême-nord	5,30	3,00	3,10	3,50
Littoral	9,40	8,20	7,20	6,90
Nord	8,50	4,10	3,70	3,20
Nord ouest	9,80	8,40	7,70	7,00
Ouest	5,00	4,30	4,90	5,20
Sud	8,90	9,70	8,50	7,60
Sud ouest	9,70	8,40	8,60	13,40
Cameroun	8,70	6,70	6,47	6,40

Source: Rapports CNLS 2005 à 2009

Le taux de prévalence du VIH/SIDA est estimé à 5,1% en 2008 contre 5,5% en 2004 (tranche des 15-49 ans). Cette quasi-stabilité du taux de prévalence traduit les efforts fournis par le Gouvernement pour faire régresser la pandémie.

Cependant, l'analyse portée sur les femmes enceintes qui se sont présentées en consultation prénatale - lesquelles constituent une population cible sensible - montre une baisse du taux de

séropositivité depuis la mise en œuvre du Plan Stratégique National de lutte contre le SIDA.

Une analyse spatiale de la séropositivité des femmes enceintes montre que, indépendamment des années, les régions du Sud-ouest, du Sud et de l'Est sont celles où l'indicateur est resté plus élevé. Ces trois régions avaient d'ailleurs été identifiées en 2004 comme celles ayant le taux de prévalence du VIH/SIDA le plus élevé. On peut relever qu'en raison d'un strict respect des us et coutumes locales, la région de l'Extrême-Nord dont on estime être la moins touchée par le fléau est avec le Nord celle où le taux de séropositivité des femmes enceintes est le plus bas.

En dehors des actions de prévention instaurées par le gouvernement, les personnes porteuses du virus sont soumises à un suivi permanent. Les antirétroviraux (ARV) sont mis à leur disposition à des coûts fortement réduits grâce aux subventions de l'Etat et des partenaires au développement.

⁴ Le chiffre exact est 1 800 537 individus

Tableau 19 : Evolution du pourcentage des PVVS éligibles sous ARV (%)

Région	2006	2007	2008	2009
Adamaoua	12,5	25,0	23,0	27,0
Centre	48,6	64,0	50,0	59,0
Est	11,2	19,0	16,0	19,0
Extrême-nord	16,1	35,0	25,0	34,0
Littoral	88,1	65,0	47,0	58,0
Nord	48,2	62,0	53,0	62,0
Nord ouest	30,2	56,0	43,0	50,0
Ouest	21,7	34,0	27,0	35,0
Sud	17,8	35,0	28,0	32,0
Sud ouest	32,7	45,0	40,0	45,0
Cameroun	37,1	49,9	39,1	46,5

Source: Rapports CNLS 2005 à 2009

Selon les rapports du CNLS, 46,5% de la population séropositive éligible est sous ARV en 2009.

La gent féminine est estimée être la plus exposée

et la plus touchée par le virus. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour que toutes les séropositives éligibles soient sous ARV.

Tableau 20 : Evolution du pourcentage des femmes séropositives éligibles sous ARV (%)

Région	2006	2007	2008	2009
Adamaoua	9,7	20,6	20,9	23,8
Centre	42,1	62,8	54,4	61,3
Est	12,0	21,2	19,7	23,0
Extrême-nord	16,1	36,0	32,5	40,0
Littoral	101,6	71,4	56,9	68,2
Nord	56,1	67,8	64,3	74,1
Nord ouest	28,9	56,8	45,3	51,6
Ouest	29,8	50,8	45,8	57,5
Sud	18,6	37,1	31,9	38,7
Sud ouest	32,2	45,8	44,5	46,4
Cameroun	37,9	53,0	45,5	52,5

Source: Rapports CNLS 2005 à 2009

Cible 6.C : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle

Situation et tendance

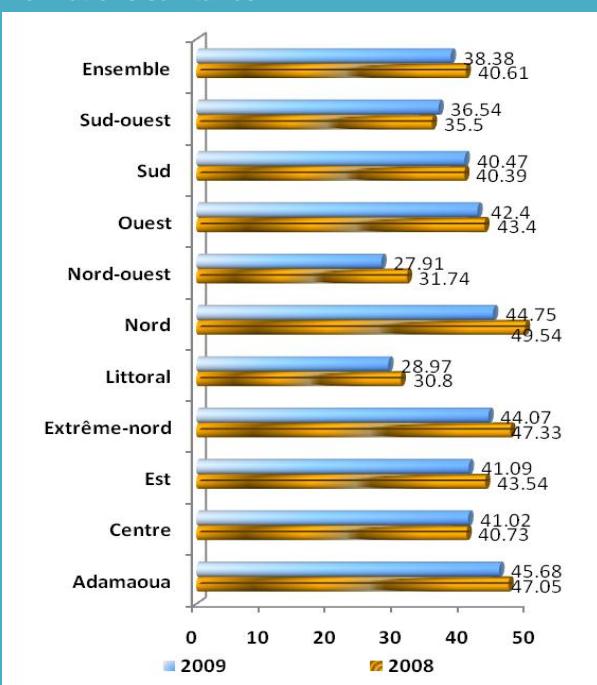
• Paludisme

Au Cameroun, la réduction de moitié de la morbidité et de la mortalité liée au paludisme est un défi que doit relever le Gouvernement. Pour y arriver, d'importantes ressources matérielles et financières ont été mobilisées tant au niveau national qu'auprès de ses différents partenaires.

Cependant, malgré une amélioration perceptible au niveau national et dans plusieurs régions, le paludisme reste la principale cause de mortalité dans le pays.

La proportion de personnes décédées de suite de paludisme est estimée 29% en 2009 au niveau national.

Graphique 7: Pourcentage de cas de paludisme détectés parmi les patients consultés dans les formations sanitaires



Source: PNLP 2008 & 2009

Plusieurs actions sont entreprises pour prévenir le paludisme surtout chez les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans. Il s'agit entre autres de la distribution des moustiquaires imprégnées et du traitement préventif intermittent chez la femme enceinte. Entre 2004 et 2006, le pourcentage de ménages utilisant au moins une moustiquaire s'est considérablement accru passant de 20,2 à 31,8. Par ailleurs, sur la même période, 64,6% de femmes de 15 à 49 ans ont reçu un traitement préventif du paludisme par intermittence.

Tableau 21 : Taux de mortalité due au paludisme des enfants de moins de 5 ans (%)

	2008	2009
Adamaoua	65	50.72
Centre	52	48.95
Est	77	61.13
Extrême-nord	65	35.35
Littoral	33	18.07
Nord	78	69.81
Nord-ouest	19	15.86
Ouest	70	37.76
Sud	75	71.82
Sud-ouest	53	41.20
Cameroun	54	50,05

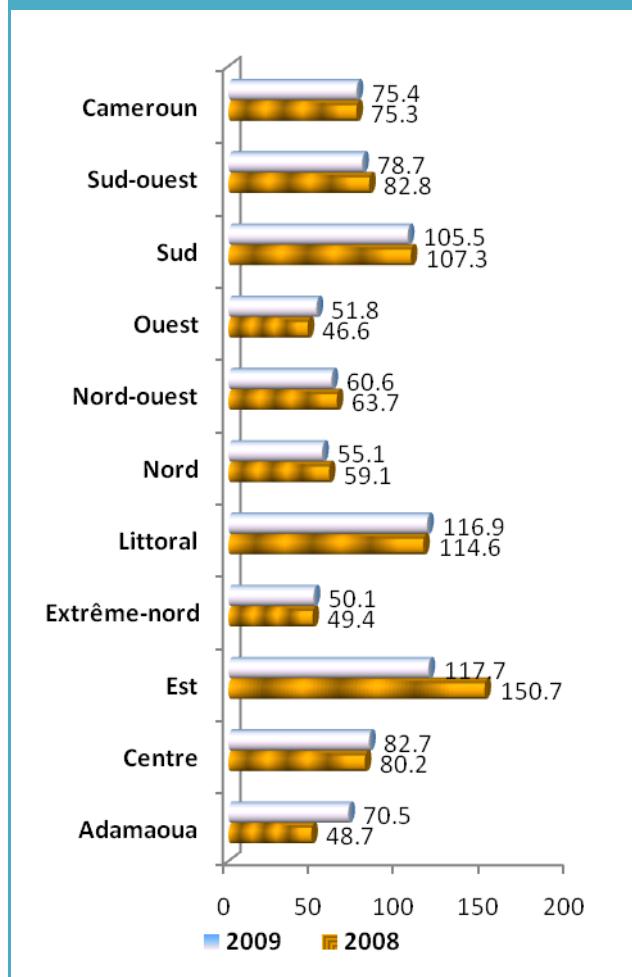
Source: PNLP 2008 & 2009 (et nos calculs)

- **Tuberculose**

Autant que le paludisme, la tuberculose est un problème de santé publique qui interpelle toute la communauté pour sa prévention et son traitement.

En 2009, environ 75 nouveaux cas de tuberculose pulmonaire à microscopie positif (TPM+) ont été détectés pour 1000 personnes au niveau national. Les nouveaux cas de tuberculose sont relativement plus nombreux dans les régions du Sud, du Littoral et de l'Est. On y rencontre plus d'un cas sur 100 000.

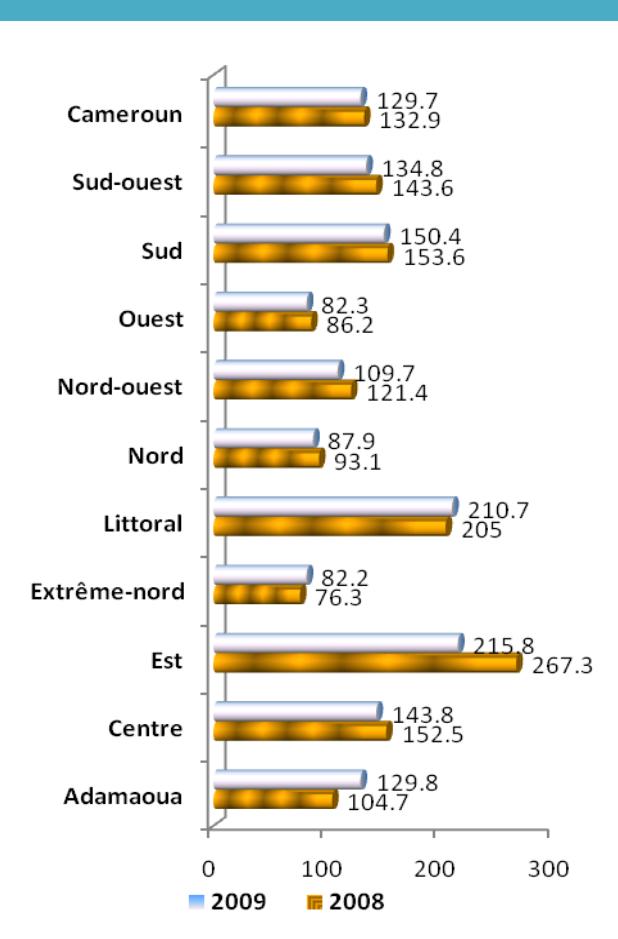
Graphique 8 : Incidence de la tuberculose (nouveaux cas TPM+) pour 100 000 personnes



Source: PNLT 2008 et 2009 (et nos calculs)

La prévalence de la tuberculose reste stationnaire à près de 130 cas pour 100 000 personnes sur les deux dernières années.

Graphique 9 : Prévalence de la tuberculose (pour 100 000 personnes)



Source: PNLT 2008 & 2009 (et nos calculs)

Le combat contre le VIH/SIDA et les autres maladies à l'instar du paludisme et de la tuberculose se poursuit. Bien que l'espoir de réaliser l'objectif à l'horizon 2015 semble peu probable, des avancées considérables sont à relever. Dans le cadre du DSCE, plusieurs actions sont proposées pour l'amélioration de la santé des populations. Leur bonne mise en œuvre devrait permettre de se rapprocher de la cible d'ici 2020.

Actions à entreprendre

Dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA

- ✓ encourager la population à faire le dépistage volontaire;
- ✓ Promouvoir les comportements sexuels à moindres risques à travers la prescription de l'abstinence, la fidélité à son partenaire ou encore l'utilisation des préservatifs et autres contraceptifs ;
- ✓ Multiplier les centres de prise en charge des malades du SIDA pour les rapprocher des populations;
- ✓ Trouver des subventions pour annuler le coût d'achat des ARV et favoriser ainsi l'accès aux médicaments aux populations les plus démunies ;
- ✓ Continuer à soutenir les OEV et favoriser leur intégration sociale ;
- ✓ Encourager la recherche médicale en vue de stopper la recrudescence des maladies les plus mortelles que sont le paludisme et le SIDA ;
- ✓ Soutenir la médecine traditionnelle, plus particulièrement dans sa recherche sur le SIDA.

Dans le cadre de la lutte contre le paludisme :

- ✓ Renforcer la lutte anti-vectorielle à travers la distribution des moustiquaires imprégnées et l'aspersion intra-domiciliaire ;
- ✓ Poursuivre le traitement intermittent du paludisme chez les femmes enceintes ;
- ✓ Poursuivre la prise en charge rapide et efficace à base des combinaisons thérapeutiques artésunates ;
- ✓ Organiser régulièrement les campagnes de sensibilisation.

Dans le cadre de la lutte contre la tuberculose :

- ✓ Encourager le dépistage volontaire de la tuberculose ;
- ✓ Faciliter l'accès des médicaments pour le traitement de la tuberculose.

OBJECTIF 7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE

La notion d'environnement durable fait recours à l'amélioration du cadre de vie des populations par une meilleure gestion de la biodiversité. Il est important ici de bien marquer la différence entre l'environnement vert qui fait référence à la biodiversité et, l'environnement gris qui renvoie aux infrastructures (approvisionnement en eau potable, assainissement du cadre de vie et sécurisation de l'habitat).

La protection et la promotion d'un environnement sain et durable reste un souci majeur pour le Gouvernement camerounais. La création en 2004

du Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature dont la principale mission est l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique du Gouvernement en matière d'environnement ainsi que la mise en place en 2009 de l'Observatoire national sur les changements climatiques sont des actions fortes qui traduisent la volonté politique des autorités du pays.

Cible 7.A : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

Situation et tendance

Les aires protégées (jardins zoologiques, parcs nationaux, réserves de faune, zones de chasse et sanctuaires) ont vu leur superficie s'accroître entre depuis 2000 à la suite de plusieurs textes pris par le Gouvernement. Estimées en 2000 à près de 6 millions d'hectares représentant 13% de la superficie nationale, les aires protégées s'évaluent en 2008 à environ 9 millions d'hectares, soit 19% de la superficie nationale. Dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles, environ 480 000 arbres ont été plantés au cours du premier semestre 2010 contre 23 157 pendant l'année 2009.

Tableau 22 : Proportion des aires protégées pour préserver la biodiversité

	2000	2007
Adamaoua	0,0	2,4
Centre	0,0	13,4
Est	4,8	31,4
Extrême Nord	5,4	5,1
Littoral	8,1	8,1
Nord	47,0	49,7
Nord-Ouest	0,3	0,5
Ouest	0,5	0,5
Sud	7,0	13,0
Sud-ouest	7,8	8,8
Ensemble	13,0	18,8

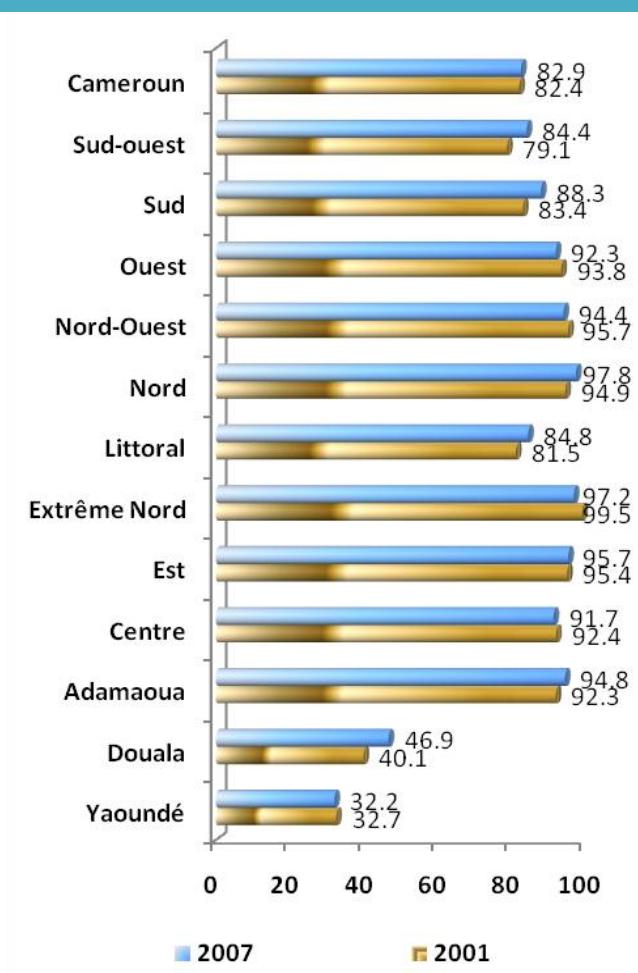
Source:INS, Annuaires statistiques 2000 & 2008

L'utilisation des combustibles solides (biomasses et charbon) contribue à la pollution et à la destruction des ressources environnementales. Bien que la proportion des aires protégées soit en augmentation, l'utilisation des combustibles solides dans les ménages n'a pas significativement changé dans la période. En 2007, environ 83% de la population utilise les combustibles solides et se retrouve pour la quasi-totalité en zone rurale (94%).

Au vu de l'adoption et de l'application en 2008 de nombreuses lois sur la réglementation environnementale, la mise en place en 2009 de l'Observatoire National sur les changements climatiques et du fait que la quasi-totalité des projets de développement à réaliser sur le territoire national observent l'obligation d'intégrer des études d'impact environnemental, cette cible ne semble pas très utopique à l'horizon 2015. Elle ne sera pas pleinement atteinte, mais la tendance à la prise de conscience collective est un indicateur encourageant.

Du côté des entreprises, les efforts de protection de l'environnement sont perceptibles, surtout dans l'agriculture et les industries extractives.

Graphique 10: pourcentage de la population utilisant les combustibles solides



Source: ECAM 2 & 3

Actions à entreprendre

- Promouvoir l'utilisation de nouvelles formes d'énergie, notamment le gaz (GPL) pour la cuisson et les foyers améliorés ;
- Mettre en œuvre des politiques de gestion de l'environnement et de la protection de la nature par le classement de certains sites en conformité avec les principes de la mise en œuvre de la convention RAMSAR sur les zones humides, notamment à la partie camerounaise du Lac-Tchad ;
- Promouvoir le développement industriel écologiquement durable ;
- Opérationnaliser le Système d'Information Environnementale (SIE), à travers la construction d'un réseau d'interconnexion dans les dix régions.

Cible 7.C : Réduire de moitié, d'ici 2015, la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base

Situation et tendance

Ont été considérés comme source d'eau potable, les robinets et bornes fontaines, les puits à pompe, les forages, les puits ou sources protégés à moins de 30 minutes du domicile.

Tous milieux confondus, il est attendu qu'au moins 72% de la population accède à l'eau potable en 2015. En 2007, près de 44% de la population avait accès à l'eau potable, soit un gap de 28 points par rapport à l'objectif. Il convient de relever que ce taux n'a progressé que de 3,3 points en 6 ans (2001-2007) et les menaces persistent. Il s'agit notamment des pénuries d'eau dans la ville de Yaoundé dues à l'extension de la ville et l'insuffisance de la capacité de pompage de la

station de Mbalmayo. Si l'on exclut les villes de Douala et Yaoundé dans lesquelles 20% seulement de la population n'a pas accès à une source d'eau potable, toutes les autres régions nécessitent une intervention rapide de l'Etat et des pouvoirs publics et des partenaires au développement. En milieu rural, l'objectif qui est de disposer d'un point d'eau pour 250 à 300 habitants est encore très loin d'être atteint.

Tableau 23 : Proportion de la population ayant accès à une eau potable de boisson

	2001	2007
Yaoundé	52,6	80,8
Douala	65,0	82,7
Adamaoua	33,8	38,8
Centre	17,1	35,7
Est	11,2	19,6
Extrême Nord	39,7	29,4
Littoral	51,4	55,9
Nord	31,4	23,0
Nord-Ouest	46,9	50,4
Ouest	25,0	29,5
Sud	27,7	34,7
Sud-Ouest	67,4	43,8
Cameroun	40,6	43,9

Source : ECAM 2 & 3

Pour atteindre la cible, le Cameroun doit faire un effort annuel de 3,5 points de progression. Ce qui semble irréaliste pour l'horizon 2015. Toutefois, au regard des grands projets mis en place par le Gouvernement et ses partenaires dans ce secteur (mise en œuvre du PDUE et de la deuxième phase du PNPD, construction de la station de Yato, etc.), il y a lieu d'espérer que cette cible soit approchée à l'horizon 2020.

Tableau 24 : Proportion de la population ayant accès à une source d'eau améliorée

	Urbain		Rural		Ensemble	
	2001	2007	2001	2007	2001	2007
Douala	95,4	98,9	,	,	95,4	98,9
Yaoundé	98,5	98,9	,	,	98,5	98,9
Adamaoua	80,0	95,2	45,0	41,6	55,9	53,5
Centre	97,4	93,0	43,5	71,8	48,1	73,8
Est	91,6	92,7	44,6	32,9	50,4	41,7
Extrême-Nord	98,4	93,8	59,3	50,4	63,6	56,0
Littoral	98,4	85,2	43,0	79,8	66,7	82,2
Nord	94,1	89,4	45,7	27,5	56,7	40,1
Nord-Ouest	97,7	91,5	47,1	51,6	57,2	59,1
Ouest	86,0	92,7	46,6	47,2	56,9	61,7
Sud	94,0	98,9	57,8	45,6	61,9	50,3
Sud-Ouest	99,7	99,7	76,9	44,3	83,6	57,2
Ensemble	95,4	96,1	52,0	48,2	67,1	65,1

Source : ECAM 2 & 3

En éliminant le facteur distance, la frange de la population ayant accès à une source d'eau améliorée est de 65% en 2007 soit 2 personnes sur 3 qui ont la possibilité d'accéder à une source d'eau améliorée en dehors de toute autre considération pouvant faire obstacle. En six ans cet accès s'est globalement plutôt dégradé de deux points. En milieu rural, la source d'eau améliorée reste encore accessible à moins de la moitié de la population.

Actions à entreprendre :

- Réhabiliter les infrastructures existantes ;
- Continuer l'extension des réseaux existants;
- Lutter contre la pollution des eaux de surface ;
- Construire, réhabiliter les points d'eau potable (bornes fontaines et forages) de manière à les rapprocher des populations ;
- Opérationnaliser la Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Eaux et des Sols ;

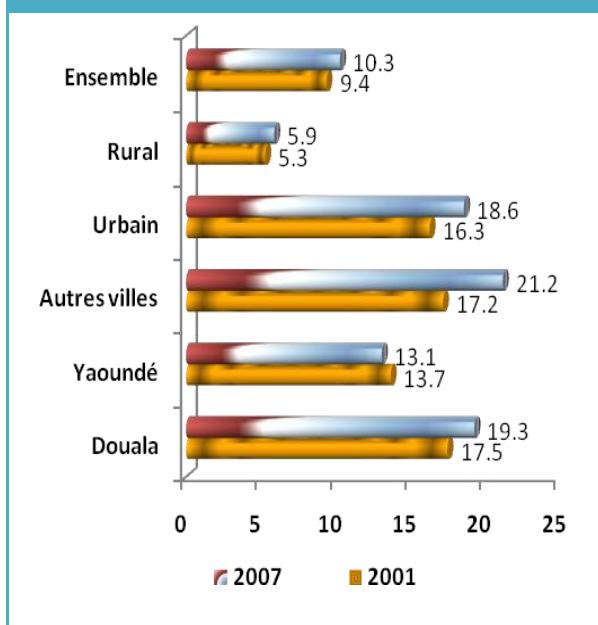
Cible (7.D) Nationale : Améliorer sensiblement d'ici 2020, L'habitat des camerounais

Situation et tendance

Améliorer l'habitat suppose une sécurité juridique (titre de propriété) et physique des logements occupés en termes de matériaux de construction. Les conditions d'assainissement et l'environnement y participent également.

Concernant la sécurité juridique des logements, hormis les villes de Yaoundé et Douala, la proportion de ménages propriétaires de leur logement avec titre foncier est de 10% en moyenne jusqu'en 2007. Toutefois, les mesures ont été prises depuis cette date dans le sens d'alléger la procédure d'obtention du titre foncier. Ces mesures s'inscrivent dans le processus de décentralisation en cours au Cameroun.

Graphique 11 : Proportion des ménages propriétaires de leur logement avec titre foncier



Source : ECAM 2 & 3

On note une tendance importante à la baisse de la proportion de la population ayant accès à une toilette décente entre 2001 et 2007. Au niveau national, on est passé de 44,7% à 31,7% soit une régression de 13 points. En réalité, la population ayant accès à une toilette décente n'a pas varié durant la période, mais du fait de la croissance de la population, qui ne s'est pas accompagnée d'une amélioration subséquente des conditions

d'hygiène, on peut comprendre la chute généralisée des différentes proportions.

Tableau 25 : Proportion de la population ayant accès à des lieux d'aisance décent

	2001	2007
Yaoundé	79,8	76,0
Douala	76,7	78,0
Adamaoua	47,2	24,4
Centre hors Yaoundé	31,4	37,1
Est	33,1	13,7
Extrême Nord	27,2	5,3
Littoral hors Douala	58,4	53,8
Nord	27,4	6,0
Nord-Ouest	27,1	22,4
Ouest	43,5	28,0
Sud	57,5	30,9
Sud-ouest	55,3	29,3
Cameroun	44,7	31,7

Source : ECAM 2 & 3

Tableau 26 : Proportion de la population habitant des logements à matériaux définitifs

	2001	2007
Yaoundé	38,7	58,5
Douala	63,7	69,2
Adamaoua	7,2	6,4
Centre hors Yaoundé	14,1	20,2
Est	10,9	12,0
Extrême Nord	6,3	6,8
Littoral hors Douala	32,0	37,0
Nord	12,1	7,1
Nord-Ouest	15,1	15,9
Ouest	22,9	25,0
Sud	12,5	26,9
Sud-ouest	35,8	29,1
Cameroun	22,7	25,5

Source : ECAM 2 & 3

En matière de construction, les matériaux définitifs sont les constituants durables des murs (béton, parpaings, pierres de taille, briques cuites), du toit (ciment, tôles, tuiles) et du sol (carreaux ou ciment).

De façon générale, la proportion de la population habitant des logements en matériaux définitifs est en hausse. Elle est passée de 22,7% en 2001 à 25,5% en 2007. Trois régions (Adamaoua, Nord

et Sud-ouest) s'inscrivent en baisse pour cet indicateur sur la période.

Au regard de la tendance observée, l'horizon 2020 peut voir cette cible se rapprocher si les actions prescrites dans le DSCE sont engagées.

Actions à entreprendre

- Anticiper sur l'urbanisation par l'élaboration des plans de développement des villes ;
- Mettre en place des programmes : (i) de sensibilisation sur le traitement domestique de l'eau et (ii) d'éducation à la citoyenneté ;
- Sensibiliser les populations sur les actions à entreprendre pour assurer un environnement durable ;
- Elaborer des textes d'application de la loi-cadre relative à la gestion de l'environnement, notamment sur la pollution et toutes les autres formes de nuisances ;
- Renforcer le partenariat avec les collectivités territoriales décentralisées en vue de promouvoir un environnement sain dans les

ville, à travers l'intervention dans les "opérations Villes Vertes" ;

- Rendre opérationnel l'Observatoire sur les Changements Climatiques, impératif capital au regard de l'engagement pris par le Chef de l'Etat à la 62^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies en septembre 2007 ;
- Opérationnaliser le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE) par la mise en œuvre d'un "*Programme Environnement*" ;
- Intensifier le contrôle et les inspections environnementales dans tous les secteurs d'activités économiques (industries, commerce, production industrielle agricole et forestière, ...) pour assurer la maîtrise des impacts environnementaux.
- Poursuivre la construction des logements sociaux ;
- Construire les latrines publiques
- Lutter contre la hausse de prix des matériaux de construction et faire respecter les normes en la matière.

OBJECTIF 8 : METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT

Dans le cadre du partenariat, le Gouvernement continue de déployer des actions pour une coopération bilatérale et multilatérale mutuellement avantageuse (win – win). Ainsi, l'intensification de la coopération sous-régionale au sein de la CEMAC/CEEAC et l'amélioration des

relations avec le Nigeria peuvent être citées à l'actif. De même, l'ouverture vers les pays dits émergents d'Asie et d'Amérique latine (Chine, Corée, Brésil, etc.) constitue une autre opportunité, aux côtés des partenaires traditionnels d'Europe et d'Amérique du Nord.

Cible 8.A : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles prévisibles et non discriminatoires

Situation et tendance

L'Etat camerounais a engagé plusieurs actions dans le cadre du partenariat, notamment : (i) la signature de l'accord de partenariat économique (APE) avec l'Union Européenne qui va progressivement instaurer une zone de libre échange entre les pays ACP et les pays membres de l'Union Européenne ; (ii) la participation du Cameroun au marché nord américain à travers les dispositions et les opportunités d'exportations offertes par l'African Growth and Opportunity Act (AGOA) et (iii) l'exploration des échanges avec les pays émergents. Dans le cadre de cette dernière action, le pays a accueilli courant 2009 et 2010, plusieurs missions d'opérateurs économiques et des officiels asiatiques et sud-américains. Les domaines ciblés concernent l'agriculture, l'agro-industrie, les mines et l'industrie automobile.

Actions à entreprendre

Les actions inscrites dans le DSCE en alignement sur cet objectif :

- Développer le secteur productif afin d'augmenter et de diversifier les exportations ;
- Favoriser l'extension du commerce extérieur ;
- Encourager les nouveaux accords et échanges internationaux ;
- Adapter le système productif national de manière à répondre aux exigences du marché international à travers le respect des normes ;
- Soutenir la fusion CEMAC-CEEAC afin de mettre en place un marché sous régional plus vaste ;
- Explorer et négocier les marchés sud américain et asiatique dans le contexte des pays émergents.

Cible 8.B : Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits Etats

Situation et tendance

Dans le but de renforcer l'intégration économique sous-régionale et de désenclaver les pays riverains qui ne disposent pas d'accès sur la mer, plusieurs projets sont en cours de réalisation au Cameroun pour contribuer à l'atteinte de cette cible: la poursuite des travaux de bitumage des grands axes routiers permettant de desservir la République Centrafricaine et le Tchad, le bitumage du corridor Nord-Sud pour faciliter les échanges avec le Tchad et des axes Sangmelima-Ndjoum-Ouesso, Bamenda-Enugu (Nigeria), et la construction du réseau CEMAC (Kribi-Frontière Congo).

formels et étendre la politique de développement des échanges commerciaux vers l'Afrique de l'Ouest ;

- Accélérer les travaux engagés pour desservir le Tchad, la RCA et le Congo à partir du port de Douala et de Kribi ;
- Renforcer la sécurité de ces axes routiers afin d'optimiser leur exploitation.

Actions à entreprendre

- Intensifier les relations économiques avec le Nigeria en les canalisant vers les circuits

Cible 8.C : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme

Situation et tendance

Le poids de la dette extérieure s'est réduit avec l'allègement substantiel de la dette dont a bénéficié le Cameroun au titre de l'atteinte du point d'achèvement en Avril 2006. Ainsi, et depuis 2006, le stock total de la dette connaît une baisse sensible.

Tableau 27 : Evolution du stock de la dette publique et du service de la dette (milliards de FCFA)

	2006	2007	2008	2009
Stock dette extérieure	1082	989	932	975
dont Multilatérale	222	243	283	377
Bilatérale	779	703	649	597
Stock dette intérieure	887	613	437	498
Stock total	1969	1602	1369	1473
Service de la dette publique totale	473	318,5	217	142,6
dont Service de la dette Extérieure	136	100,6	112	96,7
Service de la dette intérieure	347,4	217,9	104	45,9

Source : CAA

Selon les projections à l'horizon 2020, on estime que le stock de la dette publique devrait baisser considérablement passant de 1409 milliards de FCFA en 2010 à 532 milliards en 2020. Et le

service de la dette passerait de près de 200 à 60 milliards.

Tableau 28 : Projection du stock de la dette publique, du service de la dette publique et des recettes d'exportation (en milliard de Fcfa)

Année	stock de la dette publique	Service de la dette publique	Recette d'exportation
2010	1409	194	2055
2011	1268	173	2345
2012	1142	151	2665
2013	1035	129	2914
2014	959	96	3057
2015	880	98	3042
2016	803	97	3395
2017	728	84	3357
2018	656	79	3384
2019	587	76	3401
2020	532	60	3368

Source : CAA

Sur la base de ces analyses, l'application d'une bonne gestion de la dette publique et d'une bonne

gouvernance pourra permettre au Cameroun de rester avec une dette viable et supportable à l'horizon 2015 et à l'horizon 2020.

Dans le DSCE, le Gouvernement compte sur la valorisation des exportations pour assurer la création d'emplois décents et l'atteinte d'une croissance forte.

Par ailleurs, le recul de la production pétrolière contribue au ralentissement des exportations. Mais l'impact du ralentissement pourrait être atténué par les perspectives d'entrée en production des nouveaux champs ainsi que l'augmentation de la production des principales cultures d'exportation grâce aux bonnes performances prévues dans l'agriculture.

Actions à entreprendre

- Continuer la bonne gestion prudente de la dette publique selon les leçons tirées des précédents programmes économiques avec le FMI et la Banque Mondiale.

Cible 8.F : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous

Situation et tendance

Depuis la libéralisation du secteur des télécommunications au Cameroun, on compte trois opérateurs de téléphonie. Il existe également d'autres opérateurs des secteurs des TIC qui interviennent dans : la fourniture d'accès internet (60), l'exploitation des réseaux des télécommunications à titre privé (82), la fourniture de services à valeur ajoutée telle que audiotex, terminaison de trafic, terminaux GMPCS (46) et la fourniture de services à valeur ajoutée telle que revente de trafic (66), ainsi que les structures de formation.

Tableau 29 : Paysage médiatique camerounais

	2004	2006	2008	2009
Nombre d'abonnés au téléphone fixe (x1000)	78,7	130,7	205,5	435,4
Nombre d'abonnés au téléphone mobile (x1000)	1554,8	2725,0	5287,3	8439,6
Proportion de ménages ayant un téléphone mobile et une carte SIM active (%)	/	40	64,9	/
Proportion de ménages disposant d'un accès Internet (%)	1,6	3,98	5,2	/
Proportion de ménages disposant d'un téléviseur (%)	/	29	38	/
Nombre total de chaînes radio dont	37	62	83	247
Publiques	12	14	16	17
Privées	25	48	67	230

Source : MINPOSTEL, MINCOM, ART

Le nombre total d'abonnés à la téléphonie est estimé à environ 9 millions en 2010.

Bien que le nombre d'abonnés aux deux types de téléphone soit à la hausse depuis 2004, le nombre d'abonnés au téléphone mobile reste largement supérieur à celui du téléphone fixe. Dans les deux grandes métropoles que sont Douala et Yaoundé, on compte près d'une ligne téléphonique pour 1000 habitants. Par ailleurs, toutes les autres régions souffrent d'une insuffisance de l'offre des lignes téléphoniques fixes.

Pour ce qui est de la téléphonie mobile, l'effectif des abonnés représente près de 45% de la population. Ce phénomène est en très forte progression sur l'ensemble du territoire.

Le taux de pénétration des TIC reste encore très faible dans les ménages. En effet, l'on estime à 6 le nombre d'ordinateurs pour 1000 habitants en 2007.

Au vu de la tendance d'une évolution très rapide du secteur des TIC et de l'environnement très concurrentiel dans le secteur, la cible qui reste un idéal, la cible ne saurait être atteinte. Néanmoins, compte tenu des marges de progression qui y existent, on peut admettre une certaine "satisfaction" en observant les tendances.

Le bilan peut donc être optimiste en 2015 et plus reluisant en 2020.

Tableau 30 : Indicateurs d'accès aux TIC en 2007

	Nombre de lignes téléphoniques fixes pour 1000 habitants	Nombre de téléphones portables pour 1000 habitants	Nombre d'ordinateurs personnels pour 1000 habitants
Yaoundé	10	440	23
Douala	8	415	19
Adamaoua	3	83	2
Centre	1	135	2
Est	0	80	2
Extrême-Nord	1	37	0
Littoral	1	224	3
Nord	1	49	2
Nord-Ouest	1	117	4
Ouest	1	180	4
Sud	3	154	3
Sud-ouest	4	158	3
Ensemble	10	169	6

Source : ECAM 3

Actions à entreprendre

Pour parvenir à soutenir durablement cette progression vers la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement, le Gouvernement doit :

- Poursuivre le déploiement des points d'accès internet publics à moindres coûts;
- Créer les technopôles dans les villes;
- Réduire davantage les coûts des communications téléphoniques/électroniques et les équipements ;
- Poursuivre le développement du réseau à fibre optique (Backbones et connexion aux grandes villes) et le développement des infrastructures de télécommunications/TIC ;
- Encourager la venue de nouveaux opérateurs de téléphonie au Cameroun afin de satisfaire la demande et stimuler la concurrence ;
- Soutenir les efforts de partenariat avec la société civile et le secteur privé dans les actions de partenariat mondial pour le développement.

ANNEXES

Annexe 1 : Aperçu de la situation au regard du progrès vers la réalisation des OMD

N°	Objectifs	Cibles mondiales et nationales	L'objectif ou la cible sera-t-il (elle) atteint(e)?		Etat de l'environnement favorable
			2015	2020	
1	Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	Cible 1.A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à 1,25 dollar PPA par jour	invraisemblablement	invraisemblablement	Moyen
		Cible 1.B : Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif	Potentiellement	Probablement	Faible
		Cible 1.C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	Potentiellement	Potentiellement	Moyen
2	Assurer l'éducation primaire pour tous	Cible 2.A: d'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	Potentiellement	Probablement	Fort
3	Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Cible 3.A : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	Potentiellement	Probablement	Moyen
4	Réduire la mortalité infantile	Cible 4.A : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	invraisemblablement	invraisemblablement	Faible
5	Améliorer la santé maternelle	Cible 5.A : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	invraisemblablement	Potentiellement	Moyen
6	Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies	Cible 6.A : D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	Potentiellement	Potentiellement	Moyen
		Cible 6.C: D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle	invraisemblablement	Potentiellement	Faible
7	Assurer un environnement durable	Cible 7.A : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	Potentiellement	Probablement	Moyen
		Cible 7.C: Réduire de moitié, d'ici à 2015, la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base	Probablement	Probablement	Faible
		Cible (7.D) Nationale : Améliorer sensiblement d'ici 2020, l'habitat des camerounais	Potentiellement	Probablement	Faible
8	Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Cible 8.A : Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire	Potentiellement	Probablement	Moyen
		Cible 8.B: Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés	Potentiellement	Potentiellement	Moyen
		Cible 8.D : Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme	Potentiellement	Potentiellement	Moyen
		Cible 8.F : En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordées à tous	Potentiellement	Probablement	Fort

Annexe 2 : Récapitulatif des indicateurs

N°	Indicateurs	Période 1		Période 2		Période 3	
		Sources	Valeur	Sources	Valeur	Sources	Valeur
OMD 1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim							
1.1	Pourcentage de la population en dessous du seuil de pauvreté national	ECAM1 1996	53,3	ECAM2-2001	40,2	ECAM3-2007	39,9
1.2	Indice d'écart (profondeur) de la pauvreté			ECAM2-2001	12,8	ECAM3-2007	12,5
1.3	Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale			ECAM2-2001	6,0	ECAM3-2007	6,4
1.4	Taux de croissance du PIB par personne occupée, en dollars constants						
1.5	Taux d'emploi (Ratio emploi/population) des 15-64 ans	ECAM2-2001	66,2	EESI1-2005	75,1	ECAM3-2007	80,2
1.6	Proportion de la population occupée disposant de moins de 1,25 dollar PPA par jour			ECAM2-2001	37,9	ECAM3-2007	38,3
1.7	Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée, femmes et hommes des 15-64 ans	ECAM2-2001	74,7	EESI1-2005	74,1	ECAM3-2007	78,3
1.8	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance modérée			EDS 3-2004	18,1	MICS3-2006	19,3
	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance sévère			EDS 3-2004	3,9	MICS3-2006	5,2
1.9	Proportion de la population qui souffre de malnutrition						
OMD 2 : Assurer une éducation primaire pour tous							
2.1	Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire (6 – 11 ans)			ECAM2-2001	76,9	ECAM3-2007	77,2
2.1A	Taux de fréquentation scolaire dans le primaire					ECAM3-2007	75,5
2.1B	Indice de parité de la fréquentation scolaire en primaire par groupe ethnique, linguiste ou religieux, taux de fréquentation scolaire le plus élevé/ taux de fréquentation scolaire le plus bas						
2.2	Proportion d'écoliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième						
2.2A	Proportion d'écoliers achevant un cycle complet d'études primaires	MINEDUC-03/04	57,9	MINEDUB-06/07	64,3	MINEDUB-08/09	72,6
2.3	Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, hommes et femmes			ECAM2-2001	82,3	ECAM3-2007	83,1
OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes							
3.1	Indice de parité des sexes dans l'enseignement primaire			ECAM2-2001	0,94	ECAM3-2007	0,95
	Indice de parité des sexes dans l'enseignement secondaire			ECAM2-2001	0,82	ECAM3-2007	0,86

N°	Indicateurs	Période 1		Période 2		Période 3	
		Sources	Valeur	Sources	Valeur	Sources	Valeur
	Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes			ECAM2-2001	0,88	ECAM3-2007	0,87
3.2	Pourcentage des femmes de 15-64 ans employées dans le secteur salarié non agricole	ECAM2-2001	24,3	ECAM3-2007	24,5	RGE-2009	27,3 ⁵
3.3	Proportion des sièges occupés par des femmes au parlement national			MINATD-2002	10, 6	MINATD-2007	13,9
3.3A	Proportion des femmes candidates au parlement national			MINATD-2002		MINATD-2007	16,7
3.3B	Proportion des femmes maires			MINATD-2002		MINATD-2007	6,7
3.3C	Proportion de femmes adjointes aux maires			MINATD-2002		MINATD-2007	20,0
OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans							
4.1	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans pour 1000 naissances vivantes	EDS 1-1991	144,1	EDS 2-1998	146,3	EDS 3-2004	144,0
4.2	Proportion d'enfants de 12-23 mois à qui l'on a administré au moins une dose de vaccin contre la rougeole	EDS3-2004	64,8	MICS3-2006	78,8	PEV-2009	73,9
4.3	Taux de mortalité infantile	EDS 1-1991	80,5	EDS 2-1998	79,8	EDS 3-2004	74,0
OMD 5 : Améliorer la santé maternelle							
5.1	Taux de mortalité maternel pour 100 000 naissances vivantes			EDS 2-1998	430	EDS 3-2004	669
5.2	Proportion d'accouchement assistés par du personnel de santé qualifié			EDS 3-2004	61,8	MICS3-2006	58,9
5.3	Proportion de femmes mariées ou en union, âgées de 15-49 ans, utilisant une méthode contraceptive quelconque						
5.4	Taux de naissances chez les adolescentes						
5.5	Proportion de femmes (15-49 ans) examinées par du personnel de santé qualifié au moins quatre fois au cours de leur grossesse						
5.6	Taux de besoins non satisfait en planification familiale						
OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres grandes maladies							
6.1	Prévalence du VIH chez les jeunes âgés de 15-24 ans						
	Proportion de la population vivant avec le VIH						
	Personnes vivants avec le VIH, nouvellement infectées par le VIH						
	Taux de séropositivité des femmes enceintes	CNLS-2006	8,7	CNLS-2008	6,5	CNLS-2009	6,4

⁵ Secteur moderne uniquement

N°	Indicateurs	Période 1		Période 2		Période 3	
		Sources	Valeur	Sources	Valeur	Sources	Valeur
	Pourcentage de PVVS éligibles sous ARV	CNLS-2006	37,1	CNLS-2008	39,1	CNLS-2009	46,5
	Pourcentage de femmes séropositives éligibles sous ARV	CNLS-2006	37,9	CNLS-2008	45,5	CNLS-2009	52,5
	Nombres de décès dus au SIDA						
6.2	Taux d'utilisation du condom au dernier rapport sexuel à haut risque						
	Taux d'utilisation des contraceptifs						
6.3	Proportion de jeunes ayant une compréhension précise et approfondie du VIH						
6.4	Taux de fréquentation scolaire des orphelins et des non-orphelins du SIDA (10-14 ans)						
6.5	Couverture des traitements antirétroviraux (Nombre de personne ayant accès aux antirétroviraux) ;						
6.6	Part de décès dû au paludisme			PNLP-2008	42,5	PNLP-2009	28,9
	Part de décès dû au paludisme parmi les enfants de moins de 5 ans			PNLP-2008	54,0	PNLP-2009	50,1
	Taux de prévalence du paludisme	MINSANTE-2005	15,0	MINSANTE-2008	8,7	PNLP-2009	9,7
	Pourcentage de cas de paludisme détectés parmi les patients en consultation			PNLP-2008	40,6	PNLP-2009	38,4
6.7	Proportion d'enfants de moins de cinq ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide						
6.8	Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints du paludisme qui sont traités avec des médicaments antipaludéens appropriés						
6.9	Taux de mortalité lié à tuberculose						
6.10	Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe						
	Nombre de nouveaux cas de tuberculose par population de 100 000 (à l'exclusion des personnes séropositives au VIH)					PNLT- 2009	130
	OMD 7 : Assurer un environnement durable						
7.1	Proportion de zones forestières						
7.2	Emissions de dioxyde de carbone (par habitant)						
7.3	Consommation de toutes les substances qui appauvrisent la couche d'ozone (SAO), (Milliers de tonnes métriques ayant le potentiel d'appauvrir la couche d'ozone) et renflouement du Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du protocole de Montréal (Millions de dollars EU)						

N°	Indicateurs	Période 1		Période 2		Période 3	
		Sources	Valeur	Sources	Valeur	Sources	Valeur
7.4	Proportion de stock de poissons dans les limites biologiques						
7.5	Utilisation d'eau (Pourcentage)						
7.6	Proportion d'aires terrestres protégées			MINFOF-2000	13,0	MINFOF-2008	18,8
7.7	Proportion d'espèces en voie de disparition						
	Proportion de la population utilisant les combustibles solides			ECAM2-2001	82,4	ECAM3-2007	82,9
7.8	Proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable de boisson			ECAM2-2001	40,6	ECAM3-2007	43,9
7.9	Proportion de la population ayant accès à une toilette décente			ECAM2-2001	44,7	ECAM3-2007	31,7
7.10	Proportion de la population urbaine souffrant de privations de logement						
	Proportion de la population habitant des logements en matériaux définitifs			ECAM2-2001	22,7	ECAM3-2007	25,5
	OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement						
8.1	APD nette des pays membres de l'OCDE-CAD en proportion du revenu national brut des donneurs						
8.2	Proportion de l'APD consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)						
8.3	Proportion de l'APD qui est déliée						
8.4	APD reçu dans les pays en voie de développement sans littoral en proportion de leur revenu national brut						
8.5	APD reçu dans les petits pays en développement et îles en proportion de leur revenu national brut						
8.6	Proportion des importations des pays développés en provenance des pays en développement ou des pays les moins avancées (PMA) admises en franchise de droits alors que les produits de leurs concurrents étaient soumis à des droits NPF						
8.7	Droits de douane moyens des pays développés sur les importations de produits clés en provenance des PMA						
8.8	Subventions agricoles nationales dans les pays de l'OCDE en pourcentage du PIB						
8.9	Proportion d'APD consacrée au renforcement des capacités commerciales						
8.10	Nombre de pays ayant atteint les points de décision et d'achèvement de l'Initiative PPTE						
8.11	Proportion de la dette bilatérale des PPTE envers les créanciers officiels qui a été annulée						
8.12	Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services						
	Taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans	ECAM2-2001	14,4	EESI 1-2005	7,6	ECAM3-2007	4,5

N°	Indicateurs	Période 1		Période 2		Période 3	
		Sources	Valeur	Sources	Valeur	Sources	Valeur
	Taux de chômage garçons âgés de 15 à 24 ans	ECAM2-2001				ECAM3-2007	
	Taux de chômage des filles âgées de 15 à 24 ans	ECAM2-2001				ECAM3-2007	
	Taux de sous emploi global des jeunes âgés de 15 à 24 ans			EESI 1-2005	73,3	ECAM3-2007	69,0
8.13	Proportion de la population ayant durablement accès à des médicaments de base d'un coût abordable						
8.14	Nombre de lignes téléphoniques fixes pour 100 habitants					ECAM3-2007	1
8.15	Nombre de téléphones portables pour 100 habitants					ECAM3-2007	17,1
8.16	Nombre d'utilisateurs d'Internet pour 100 habitants						
	Nombre de connections Internet pour 100 habitants					ECAM3-2007	0,6
	Proportion de ménages ayant un téléphone mobile et une carte SIM active (%)	MINPOSTEL-2004	/	MINPOSTEL-2006	40	MINPOSTEL-2008	64,9
	Proportion de ménages disposant d'un accès Internet (%)	MINPOSTEL-2004	1,6	MINPOSTEL-2006	3,98	MINPOSTEL-2008	5,2

Equipe de rédaction

Supervision

1. TEDOU Joseph, Directeur Général de l'INS
2. SHE ETOUNDI Joseph, Directeur Général Adjoint de l'INS

Coordination technique

1. OKOUDA Barnabé, Chef de Département de la Coordination et de la Recherche
2. ABANDA Ambroise, Chef de Division de la Coordination Statistique

Equipe technique de rédaction

- | | |
|---|--------------------------|
| 1. TCHOMTHE Séverin, <i>Chef d'équipe</i> | 7. MBENTY Jacqueline |
| 2. TATSINKOU Christophe | 8. MODOU SANDA |
| 3. CHOMTEU KOUAM Sorel | 9. NGAH Adèle Zoriphie |
| 4. ELANGA MENDOUGA Etienne Jodelle | 10. NGATTI Ambrouasse |
| 5. ESSAMBE BOME Vincent Ledoux | 11. TIOMO Dieunedort |
| 6. GUEMO KITIO Claudin Ford | 12. ZE Albert, stagiaire |

INS, Agences régionales

- | | |
|--|---------------------------------------|
| 1. DJITUPURI Emmanuel, <i>Adamaoua</i> | 6. CHOUDONG, <i>Nord</i> |
| 2. TCHOUANGTE Robert, <i>Centre</i> | 7. ZAFACK Martin, <i>Nord Ouest</i> |
| 3. TAKOUGANG ZEUKENG Eric, <i>Est.</i> | 8. NGO NYEMB, <i>Ouest</i> |
| 4. LIENOU, <i>Extrême Nord</i> | 9. MBARGA OWONA Paul, <i>Sud</i> |
| 5. TAMCHE Joseph, <i>Littoral</i> | 10. ETO Guy Sylvain, <i>Sud Ouest</i> |

Participants aux ateliers d'exploitation des données, de finalisation et de validation

- | | |
|---|-------------------------------------|
| 13. NDEFFO GOUOPE Guy, INS/DIB | 26. ASSONGUO Séraphin, MINESEC |
| 14. TCHAKOUTE NGOHO Romain, INS/DIB | 27. NDIP Remes, MINESEC |
| 15. FANMOE Alex Janvier, INS/DDS | 28. KITMI BOUBA, MINPOSTEL |
| 16. GEUWOU Ghislain Gilles, INS/DDS | 29. MPACTSE NGADE Jean, MINSANTE |
| 17. MEBADA Grégoire, CTS/CTSE | 30. BAHÀ Angèle, MINEPAT |
| 18. TSOUNGUI MBARGA Julien, SDSR/MINEPAT | 31. LISA SINGH, PNUD |
| 19. OWOUNDI Parfait, MINEPAT/DSR | 32. FOUDA Ghislaine, PNUD |
| 20. NDJOUUMNA Jean René, MINEPAT/DGCOOP | 33. MOUANGUE Francis, PNUD |
| 21. NGUIDJOÏ Janvier François, DGCOOP/MINEPAT | 34. BELKO BOUREIMA, COORDINATION/NU |
| 22. CHAMENI NEMBWA, CPE/DPPS | 35. Paul NINGUINI, BIT |
| 23. ZRA ISSA, MINEPAT/DADM/MINEPAT | 36. Angélique HONGLA, UNFPA |
| 24. MINSO'O née BELINGA Gisèle, MINADER/DESA | 37. GNITCHOGNA BANDA Gildas, UNICEF |
| 25. DINGUENG MBOCK Samuel, MINEDUB | 38. KI Jean Bosco, UNESCO |
| | 39. ABDIOULAYE TRAORE, CNUDHD |